SYNTHÈSE DES OPINIONS

Consultation sur

L'avenir du français et des francophones

La place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec

Mai et juin 1983
Montréal et Québec

Conseil de la langue française

84- 3451 /

SYNTHÈSE DES OPINIONS

CONSULTATION SUR

L'AVENIR DU FRANÇAIS ET DES FRANCOPHONES

LA PLACE ET LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES AU QUÉBEC

mai, juin 1983
Montréal et Québec

Pierre Georgeault
Francine Gagné

Cet ouvrage a été publié par
le Service des communications
du Conseil de la langue française

Dépôt légal - 3e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-10411-0

PRÉSENTATION

Un des mandats du Conseil de la langue française est d'être à l'écoute de la population. La Loi donne en effet à cet organisme le pouvoir de "recevoir et d'entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française" (art. 189 a). Il peut également "recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre" (art. 189 c).

C'est ainsi qu'au cours des quatre dernières années, le Conseil a tenu des consultations dans les régions du Saguenay-Lac Saint-Jean, de Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Hull et de Montréal. Il a de plus entendu quelques organismes désireux d'attirer son attention sur certaines difficultés d'application de la Loi.

Après que le ministre responsable de la Charte de la langue française, monsieur Gérald Godin, eût annoncé, au printemps dernier, la tenue d'une Commission parlementaire sur la langue, prévue pour l'automne, le Conseil décida d'intensifier ses consultations auprès de la population. Il organisa alors, en mai et juin, dix (10) rencontres de groupes restreints (cinq ou six personnes chaque fois) susceptibles de lui faire connaître le "pouls" de la population.

La présente synthèse rend compte des principaux commentaires tenus lors de ces rencontres. Ce n'est pas un "verbatim"

ni un compte rendu exhaustif. Nous avons cru qu'une "synthèse" serait plus utile. Mais en même temps, ce genre de texte est plus difficile à rédiger. Nous voudrions remercier ici madame Francine Gagné et monsieur Pierre Georgeault, qui ont réussi ce périlleux exercice.

Toutes les personnes invitées aux rencontres du Conseil, qu'elles soient francophones, anglophones ou allophones, ont accepté de venir et de donner leurs points de vue. C'est dire l'intérêt profond que la population ne cesse de porter aux questions linguistiques. On a prétendu, ces derniers temps, avoir remarqué une certaine désaffection à ce sujet: à notre avis, il n'en est rien. La question de la langue garde toute son acuité, et nous désirons remercier très vivement chacune des personnes qui ont pris la peine de venir discuter avec nous.

Les consultations portaient sur "l'avenir du français et des francophones au Québec" et aussi sur "la place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec". Tous les intervenants ont eu le loisir de s'exprimer librement sur ces questions et de faire connaître aussi leurs suggestions concernant le maintien, l'adoucissement ou le renforcement de la Charte de la langue française et ses modalités d'application.

Ces consultations se situent dans une démarche globale du Conseil de la langue française. Pour établir son diagnostic sur l'évolution de la situation de la langue française au Québec et faire connaître au ministre son constat, le Conseil dispose de plusieurs moyens, dont en particulier les sondages, les études et les recherches. Ceux-ci lui fournissent des

statistiques, des données et des conclusions qui reposent la plupart du temps sur des échantillonnages scientifiques et représentatifs. L'information recueillie par le Conseil au cours de ses consultations n'a certes pas la même rigueur que ces travaux scientifiques, mais, ajoutée aux données qu'il possède déjà, elle est extrêmement précieuse et utile pour comprendre le vécu quotidien des situations linguistiques: elle complète avantageusement la connaissance que le Conseil peut avoir de la réalité linguistique du Québec.

La démarche de consultation du Conseil se situe dans une continuité. Le Conseil, respectant en cela son mandat, s'est toujours donné comme objectif premier, depuis six ans, de suivre de près l'évolution de la situation de la langue française et l'application de la Loi, au moyen de recherches, d'études et de consultations, afin de mieux conseiller le ministre dans ce domaine à la fois délicat et névralgique pour l'avenir du Québec.

Michel Plourde, président
Conseil de la langue française

Québec, 26 septembre 1983

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION..... 3

INTRODUCTION..... 9

CHAPITRE I: LES PRINCIPES..... 15

CHAPITRE II: ANALYSE DE LA SITUATION..... 25

1. Diagnostic lié à la conjoncture..... 27

2. Diagnostic lié à la loi..... 38

2.1 Constats généraux..... 38

2.2 Les améliorations apportées par la loi..... 49

2.3 Les facteurs à incidences négatives sur la loi..... 53

CHAPITRE III ANALYSE DE LA SITUATION DANS CERTAINS DOMAINES D'APPLICATION DE LA LOI..... 63

1. Le français, langue de l'administration..... 65

2. Le français, langue de l'enseignement..... 67

CHAPITRE IV: MODIFICATIONS À LA LOI PROPOSÉES ET AUTRES MESURES À PRENDRE..... 75

1. Les modifications à la loi suggérées par les invités..... 77

2. Les autres mesures à prendre pour assurer l'avenir de la langue au Québec..... 82

3. Position globale vis-à-vis des modifications et des mesures propre à chacun des groupes..... 88

COMMENTAIRES AUX MEMBRES DU CONSEIL..... 91

ANNEXE: Lettre d'invitation, dates et lieux des rencontres, liste des invités et liste des membres et des permaments du Conseil qui ont participé aux réunions..... 97

INTRODUCTION

Le Conseil de la langue française, par ses recherches et ses consultations, s'intéresse de près à tous les aspects de la situation linguistique au Québec. La loi lui donne le mandat de conseiller le ministre sur la politique de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte de la langue française, ou loi 101. En particulier, le Conseil a l'obligation de suivre de près l'évolution de la situation linguistique et de saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement.

Parmi ces questions, il en est quelques-unes qui préoccupent davantage le Conseil ou l'opinion publique depuis quelque temps, comme par exemple, l'avenir du français et des francophones au Québec ou la place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec.

Ces préoccupations s'inscrivent dans le cadre général de la Charte de la langue française. Le préambule de la Charte rappelle en effet l'objectif que s'est donné le Québec de faire du français la langue de l'État et "la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires". Mais il rappelle aussi que le Québec "entend poursuivre cet objectif dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités ethniques".

En même temps qu'il poursuit des recherches, le Conseil de la langue française multiplie les contacts avec la population pour connaître les points de vue qui peuvent être exprimés sur ces questions. Aux grandes consultations régionales entreprises depuis quatre ans (Saguenay-Lac-St-Jean, Trois-Rivières, Estrie, Outaouais), se sont ajoutées récemment des consultations de groupes cibles dans la région de Montréal et, tout dernièrement, au cours des mois de mai et de juin 1983, une série de consultations de groupes restreints.

Il ne s'agit pas d'audiences publiques mais de rencontres plus modestes où chacun a été invité à titre personnel et non comme représentant de tel ou tel organisme, car il importe au Conseil, avant tout, de connaître le point de vue des citoyens et leur façon de vivre la situation linguistique.

Ce rapport fait la synthèse des opinions exprimées lors des dix rencontres tenues en mai et juin 1983 à Montréal et à Québec. Un peu plus de 50 personnes[1] ont parlé spontanément et discuté entre elles de la situation linguistique à partir de deux questions très générales qui leur étaient posées, à savoir:

QUEL EST L'AVENIR DU FRANÇAIS ET DES FRANCOPHONES AU QUÉBEC?

QUELLE EST LA PLACE ET LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES AU QUÉBEC?

Cette formule de rencontre s'est avérée propice à une expression très libre et franche des opinions et du vécu des invités. Ceux-ci ont manifesté un intérêt réel et se sont montrés heureux de parler de la question de la langue bien que certains aient fait remarquer que: "c'est un étonnant paradoxe pour une société d'avoir à faire une loi pour déclarer officielle la langue de la majorité de sa population", que le Québec demeurera toujours une minorité au Canada et en Amérique du Nord et que, de ce fait, il devra toujours prendre les mesures appropriées pour protéger sa langue.

---

1. On trouvera en annexe la liste des personnes qui ont accepté l'invitation du Conseil. Il a été entendu avec celles-ci que le présent compte-rendu, sans être un verbatim, rapporterait l'essentiel des propos entendus. Le choix des invités s'est fait à partir d'une liste de noms suggérés par les membres du Conseil de façon à avoir des participants francophones, anglophones et allophones jeunes et moins jeunes, de niveaux socioprofessionnels différents, de sexe masculin et féminin, de diverses régions du Québec. Notons par ailleurs que l'objectif de ce choix était d'avoir le plus large éventail possible d'opinions .

La synthèse qui suit regroupe en quatre chapitres les idées exprimées: les principes, l'analyse de la situation, l'analyse de la situation dans certains certains domaines d'application de la loi, les modifications et les mesures.

Pour chaque chapitre nous décrivons les opinions émises par la plupart (80 % à 90 % environ) des invités ou les idées auxquelles ils apportent leur appui, c'est-à-dire les consensus communs aux trois types d'invités quel que soit leur groupe linguistique d'appartenance (francophone, anglophone ou allophone) ou quelle que soit la réunion à laquelle ils participaient, puis nous faisons état des opinions propres à chacun des groupes.

CHAPITRE I

LES PRINCIPES

Quel que soit leur groupe linguistique de référence, les invités ont pour la plupart confirmé le bien-fondé de l'existence d'un Québec français et, conséquemment, la nécessité et le bien-fondé d'une langue commune, d'un processus de francisation et d'une législation linguistique. Ils voient par ailleurs la place et le rôle des différentes communautés culturelles comme partie prenante dans la réalisation de cet objectif.

Pour tous les intervenants en effet, le Québec doit être français et doit avoir une langue commune, le français, qui animerait et rassemblerait les différentes communautés qui y vivent. Une intervenante anglophone, (nous aurions pu citer bien d'autres interventions de personnes appartenant à d'autres groupes) affirme:

> "Je crois dans un Québec librement français avec toute l'identité distincte tant économique que culturelle, tant sociale que politique ... Alors, le Québec étant français de base, de langue et de culture, mais aussi de mentalité et d'échelle de valeur, j'ai toujours cru que les francophones n'avaient qu'à se décider de faire du français la langue de travail, pour que le français devienne la langue dans laquelle se déroulerait la vie économique et communautaire."

Cette perception d'un Québec français est unanime et l'affirmation tant culturelle, politique qu'économique d'un Québec français est vue comme un processus irréversible, comme un "cran de plus de décision collective" que vient sanctionner la Charte de la langue française:

> "Les lois linguistiques sont venues par la suite pour accélérer le processus qui était une très bonne chose et très nécessaire, mais aussi pour rendre ce processus peut-être irréversible dans une psychologie publique comme dans les faits; le fait demeure que c'est la volonté des Québécois de parler français, de vivre en français et d'être en français, de travailler en

> français qui, pour moi, est le fondement de l'avenir du français ici".

Cette adhésion au fait français est assortie cependant de droits et de devoirs particuliers à chaque communauté. Disons d'abord qu'aux yeux des invités, la place et le rôle des communautés doivent être définis dans un esprit de complémentarité et dans un climat de dialogue:

> "Ce que nous faisons, entre autres choses, c'est d'ajouter une certaine levure à la vie québécoise." (un anglophone)

> "Il faut reconnaître que nous avons dépassé les stéréotypes francophones, anglophones, irlandais, écossais... ce sont des stéréotypes du passé. Il faut chercher une nouvelle image de l'ensemble. Ce n'est pas une question romantique, c'est une question d'importance pragmatique. La complémentarité nous donne la possibilité de solutions qui peut-être ne sont pas disponibles dans d'autres parties de l'Amérique du Nord. La tragédie sera de manquer cette occasion. Exemple: les Anglais ont une perception pragmatique, une patience avec les principes, les questions d'encadrement, les questions de formulation. Dans la communauté francophone, la tendance générale est de penser sur des questions de principe, de structure, de système en général. Il faut chercher ensemble des solutions systématiques, avec nos approches complémentaires."

Et, si

> "la langue française est et doit être la première langue dans tous les aspects, dans tous les coins de la vie collective des Québécois, de n'importe quelle souche et de n'importe quelle langue maternelle y compris la mienne" (c'est un anglophone qui parle)

les minorités d'un territoire donné comme le Québec, doivent jouir de droits particuliers qui, cependant, ont moins d'extension et d'universalité que ceux de la langue commune. Même un anglophone de dire, par exemple, que dans certaines dimensions de la vie publique,

> "les droits individuels doivent peut-être céder la place à des droits et à des buts collectifs francophones et je l'accepte."

Il faut toutefois différencier d'abord les droits des populations autochtones qui jouissent de droits antérieurs, ensuite,ceux des minorités historiques et enfin, ceux des minorités d'immigration.

D'autres principes ont fait consensus mais à l'intérieur des groupes linguistiques, cette fois.

Chez les francophones

Beaucoup de francophones ont parlé du Québec comme d'un pays qui affirme son identité propre francophone par le biais de la langue, celle-ci étant le pivot d'affirmation d'un peuple: "Je pense que pour un peuple qui veut s'affirmer, la question commence toujours par la langue." Ils ont par ailleurs exprimé l'idée selon laquelle les minorités ont le droit de vivre et de se développer mais ont aussi des devoirs liés à ce droit. Ainsi "la minorité anglophone doit, selon certains, recevoir un traitement particulier parce que c'est un cas particulier." "Il faut la traiter avec justice mais non pas et non plus avec des privilèges." Les francophones attendent en règle générale des anglophones qu'ils reconnaissent le fait français et qu'ils contribuent à son développement.

Un consensus s'est aussi forgé autour du fait qu'il faut absolument "départisanniser" ou dépolitiser la question de la langue, car la langue n'appartient ni à un parti, ni à un gouvernement, mais au peuple.

Deux participants font par ailleurs état d'un courant de pensée très libéral, répandu dans le milieu des affaires (c'était aussi le sien), qui s'oppose à tout protectionnisme en général, à celui de la langue en particulier, et à tout dirigisme de l'État. "Il faut parler comme on respire", dit l'un d'eux.

Chez les anglophones

Chez les anglophones, la reconnaissance du fait français, le respect de l'affirmation francophone et le principe d'une législation linguistique sont communément admis, soit de façon explicite parce qu'ils adhèrent aux principes, soit de façon implicite parce qu'ils font face à une réalité avec laquelle ils sont obligés de vivre. Néanmoins ils rappellent que le Québec a été développé par les francophones et par les anglophones. Aussi certains se définissent-ils comme Québécois à part entière et considèrent le Québec comme leur pays, c'est-à-dire là où ils sont enracinés. Beaucoup, par contre, tout en s'affichant d'abord comme Québécois, se considèrent aussi comme Canadiens. De ce fait, ils revendiquent des droits particuliers parce qu'ils sont une minorité historique:

> "Je vois les anglophones comme une richesse, avec leurs diversités culturelles vraiment extraordinaires, comme une richesse plutôt qu'une menace et je crois que la vaste majorité des Québécois, tout en voulant que leur langue soit garantie, n'insiste pas à ce qu'elle soit surprotégée au point d'effacer toute visibilité, toute utilité ou toute appartenance à l'anglais; mais voyez-vous, pour appartenir, il faut avoir les outils pour, une communauté doit avoir les outils pour se gérer, pour se parler, pour se propager, pour se montrer."

Un bon nombre d'anglophones ont présenté le Québec comme une société pluraliste. Ils voient celle-ci comme une société où les différents groupes sont acceptés, valorisés, où les individus sont citoyens à part entière, où on peut recevoir un service public dans sa langue, où l'on est libre de parler n'importe quelle langue, même s'il y a une langue commune officielle:

> "Je crois que le défi qui est crystallisé alentour de la loi 101, mais ce n'est pas uniquement là, c'est de définir une société pluraliste où nous sommes tous québécois, et que moi je n'ai pas à dire que je suis québécoise."
>
> "Pluralisme, ça veut dire être libre de parler n'importe quelle langue, d'avoir accès à n'importe quel service dans n'importe quelle langue... mais c'est aussi et surtout se sentir valorisé, accepté et avoir une place valable dans une société qui est francophone."
>
> C'est "une société où les minorités peuvent vivre sans avoir trop à souffrir de leur façon de vivre."

Ils ont aussi abordé la question de la définition d'une institution à caractère anglophone faisant référence alors à des institutions de services de santé. Pour eux, dans ce genre d'institution, les services peuvent être donnés en français, mais cela ne signifie pas que tout le personnel soit bilingue. Ils ajoutent par ailleurs que c'est un lieu où les "anglophones se sentent à l'aise".

Un participant a abordé au sujet de l'application de la Charte la question de l'autonomie des institutions et du transfert des pouvoirs en parlant toutefois plus particulièrement des collectivités locales:

> "Comment concilier les politiques de l'État qui sont de plus en plus centralisatrices et l'autonomie des institutions. Au Québec, on n'a pas dépassé l'étape de la consultation. Il y a

> très peu de transferts de pouvoir vers les collectivités locales et vers les travailleurs, exemple Hydro-Québec. Il faudrait que les municipalités puissent être plus autonomes."

Chez les allophones

Quant aux allophones, ils n'ont pratiquement pas abordé la question des principes. Néanmoins, ceux qui ont appris le français comme langue seconde ou étrangère dans leur pays d'origine, affirment adhérer pleinement à la francisation du Québec:

> "Désormais nous pouvons fièrement parler le français sans pour autant être assimilés à une sous-espèce fossile et bizarre comme les expériences malheureuses que j'ai connues en arrivant."

Par contre, les immigrants qui ont appris l'anglais comme langue seconde en arrivant au Québec ou ceux qui étaient déjà anglophones, disent faire face aux nouvelles règles du jeu de la réalité francophone au Québec et s'y résignent à quelques exceptions près:

> "Or, bien sûr qu'historiquement, on dit qu'on vient ici dans un pays, bon, qui, on pensait qu'il y avait deux langues, O.K. On fait un choix en venant ici. Mais faut pas oublier non plus qu'on arrive maintenant à un moment donné de l'histoire et qu'il y a une évolution de l'histoire, donc, faut s'adapter à l'évolution de l'histoire."

Deux intervenants ont insisté pour que soit promu le bilinguisme (français-anglais) au Québec. Par ailleurs, ils affirment que le gouvernement et ceux qui appliquent la loi doivent différencier les anglophones et les parlants-anglais, et de plus, que c'est par le respect et l'épanouissement des communautés qu'on gagnera celles-ci au fait français:

"On est convaincu que l'avenir du Québec est lié à l'avenir des ethnies, et qu'on ne croit pas aujourd'hui en mil neuf cent quatre-vingt (1980), qu'on peut exiger des ethnies ce qu'on aurait peut-être exigé il y a deux cents (200), trois cents (300) ans, soit de s'assimiler, de former un peu la nation, tu vois, indépendamment des ethnies, comme ça s'est produit en France, et même là on voit un retour vers le respect des différentes communautés qui existent... Nous sommes convaincus qu'un Québec francophone peut se faire uniquement avec le respect et la promotion des ethnies, de l'appui de toutes les ethnies et des langues d'origine parce que le Québec francophone doit être aussi un Québec pluraliste et multi-ethnique comme concrètement, il l'est."

CHAPITRE II

ANALYSE DE LA SITUATION

1. DIAGNOSTIC LIÉ À LA CONJONCTURE

Les participants ont posé leur diagnostic à partir de leur propre situation si bien que les francophones ont parlé de la situation conjoncturelle du fait français au Québec, que les anglophones et les allophones ont abordé la question sous l'angle de la situation de leur propre groupe face au fait français. Aussi n'aborderons-nous pas la question par le relevé des consensus communs mais par l'expression du point de vue de chacun des groupes.

Signalons cependant que tous les participants ont l'impression que "le fait français est là pour rester" et que la francisation a fait des progrès au Québec.

Point de vue des francophones

S'ils ont le sentiment que le "fait français s'est affirmé", que la francisation a fait des progrès, qu'ils sont sur la bonne voie, la plupart des francophones font néanmoins état d'une situation très fragile qui est loin d'être irréversible. En d'autres mots, ces derniers se sentent toujours menacés. Pour eux, cette menace et cette fragilité sont dues à des facteurs géopolitiques, à la conjoncture politique et économique propre au Québec, à la puissance et à l'attraction toujours très forte de l'anglais, à des problèmes d'information tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Québec et à l'incidence des politiques fédérales.

une question géopolitique

Certains facteurs qui menacent le français sont du domaine géopolitique. Il y a en effet, selon des invités, un recul du français comme véhicule de communication au niveau international. Que ce soit dans les échanges diplomatiques ou dans les contrats industriels, ou dans les communications scientifiques internationales ou encore dans l'usage du français au sein des organismes internationaux, l'utilisation du français régresserait.

Il y a aussi un phénomène de crise universelle des langues qui rejaillit naturellement sur le français. Un des derniers numéros de Newsweek, rapporte un intervenant, présentait un dossier intitulé "Sauvons l'école" et livrait les conclusions d'une enquête fédérale aux États-Unis qui proclamait

> "la nécessité d'un redressement des standards de l'école, de ce grand instrument qu'une société se donne pour atteindre un certain nombre d'objectifs, notamment l'enrichissement et l'uniformisation de la langue."

Cette crise universelle se traduit par une maîtrise, que des invités jugent insuffisante de la langue orale et pis encore de la langue écrite, par une capacité réduite de conceptualiser; elle est par ailleurs souvent attribuée au pouvoir "despotique de la télévision sur les enfants", au rôle de l'image, de l'audio-visuel et à l'inefficacité du système scolaire.

Aux yeux de certains, la culture des pays se mondialise, s'internationalise. Le mode de vie, les valeurs, etc., dans les pays occidentaux, s'uniformisent et cette uniformisation épouse et impose bien davantage ce qui est américain que ce qui pourrait provenir d'autres

pays. Ce phénomène n'est donc pas sans incidences sur la culture et la langue des jeunes Québécois qui vivent déjà dans un univers fortement influencé par la culture et la langue américaines.

la conjoncture politique et économique propre au Québec

La situation économique place la question de la langue et la question de l'avenir politique du Québec à l'arrière-plan. "L'entreprise a d'autres priorités et d'autres urgences, il ne faut pas l'étrangler davantage pour des questions de langue", dit-on. Le gouvernement lui-même a d'autres priorités. De ce fait, bon nombre de francophones ont le sentiment que la francisation et même la question nationale passent à l'arrière-plan:

> "Je crois que c'est devenu un problème de second ordre. On s'occupe de notre survie pour le moment, de la survie terre à terre... Ce n'est pas le problème de l'heure, pour nous, la langue."

En outre, certains associent la solution de la question linguistique à la question nationale:

> "la garantie finale du fait français en Amérique, je pense que ça va être tout simplement la souveraineté au Québec."

D'autres francophones partagent même l'idée qu'il y a présentement au Québec un manque de volonté politique à l'égard de la langue et que ce manque d'affirmation politique ralentit la francisation et provoque un retour en arrière de l'opinion publique; sournoisement, selon eux, celle-ci se laisse convaincre de la nécessité d'adoucir la loi et même de la modifier:

> "Sournoisement, peu à peu l'opinion publique se laisse gagner lorsqu'il y a absence de réplique à des pressions. Alors, le gouvernement ne

> joue pas son rôle, ne défend pas ses propres initiatives."

Le résultat du référendum, le rapatriement de la Constitution canadienne, les atermoiements des partis politiques québécois autour de l'indépendance, somme toute, la non-résolution de la quête d'identité politique du Québec a des incidences négatives, selon plusieurs, sur la francisation du Québec:

> "Pour moi, j'allais dire, au risque de me brûler les doigts, que le principal obstacle que je voyais à l'affirmation du fait français, c'est le statu quo politique."

Des participants ont par ailleurs exprimé le sentiment que "le balancier semble aller à l'encontre de ce que voulait la loi 101" mais qu'ils ont l'espoir que "la crise économique et politique finie, il reviendra dans l'autre sens". Pendant ce temps, selon les mêmes personnes, la volonté politique fédérale s'affirme de plus en plus et occupe le domaine de la langue avec budgets à l'appui.

la puissance d'attraction de l'anglais

L'anglais conserve son pouvoir d'attraction: au dire de beaucoup de francophones, les transferts linguistiques sont favorables à l'anglais, les immigrants qui ne parlent pas le français et les étudiants francophones qui s'inscrivent dans les universités anglaises sont encore fort nombreux, etc. Même au niveau culturel et sur le marché du travail, l'attraction de l'anglais est toujours très forte. En effet, l'écoute de la radio et de la télévision de langue anglaise ou américaine s'accroît, et, sur le marché du travail, l'anglais est toujours vu comme la langue de la promotion.

l'informatisation

L'informatisation accélère la pénétration de la culture américaine. Les logiciels et les didacticiels, rappellent certains, sont pour la plupart conçus et rédigés en anglais; les banques de données sont à plus de 75 % américaines, donc conçues, structurées et accessibles uniquement en anglais, etc. Dans les prochaines années, nous aurons à faire face, disent-ils, à un véritable envahissement qui pourra être préjudiciable au fait français.

l'information tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec

Les efforts du Québec sont extrêmement mal connus et mal compris hors du Québec, en particulier aux États-Unis et dans l'ouest canadien. Des invités ont fait mention de la série d'articles sur le Québec qui ont été publiés l'an dernier aux États-Unis et de l'attitude des minorités culturelles de l'ouest canadien qui ne comprennent pas du tout l'affirmation du fait français au Québec.

À l'intérieur du Québec, bon nombre de participants prétendent qu'on manipule l'opinion publique en lui faisant croire que la francisation est suffisamment avancée pour lâcher du lest ou que la reprise économique ne pourra être pleinement assurée avec une telle loi. Par exemple:

> "On explique les départs des anglophones par la loi 101 alors que l'on sait que la taxation élevée au Québec et que la tendance de l'économie à se déplacer vers l'ouest en sont surtout les causes."

> "Tant qu'on n'a pas la certitude que c'est classé, on a un objectif à atteindre et ces objectifs-là, le gouvernement doit les définir.

> Tout à l'heure, j'avais pris des notes pour dire que le gouvernement arrête de donner des illusions aussi, qu'on arrête de faire des déclarations: "bien là, on va peut-être changer ci, changer ça". La loi est là, elle n'a pas été respectée dans son ensemble, ses objectifs n'ont pas été atteints,... je pense qu'il faut arrêter de faire croire que le gouvernement peut changer la loi, l'adoucir pour répondre à certaines critiques plus amères à la veille des élections, des choses de même; ça ne devrait pas être une question électorale notre culture, notre langue, ça ne doit pas être manipulable, ça ne doit pas être marchandable."

les incidences des politiques fédérales

Le gouvernement fédéral, aux dires d'une intervenante, semble vouloir réunifier les institutions culturelles anglophones et francophones sous une seule direction, ce qui ne saurait être sans incidences sur notre culture:

> "Nous avons connu deux Radio-Canada, deux Office du film, dans presque tous les domaines. Mais ça, si nous voulons le conserver et si nous voulons que les grandes institutions culturelles continuent à se développer en deux branches, il va falloir qu'on se lève tôt et qu'on se batte fort, parce qu'actuellement il y a une tendance à ramener à l'unité toutes ces institutions et à ne pas en développer d'autres; or moi, je pense essentiellement que pour notre culture, il faut que nous possédions ces grands instruments."

Par ailleurs, elle fait le constat d'un échec de la politique fédérale de bilinguisme dans ses ministères et elle signale que si bilinguisme il y aura, il sera désormais limité au service à la clientèle.

L'impression générale qui domine l'analyse de la situation conjoncturelle faite par les francophones est donc une impression de fragilité. Certains intervenants analysent la situation en termes de rapports de forces, de luttes séculaires et disent que ce rapport de forces a du mal à se solder en faveur des francophones.

Point de vue des anglophones

Les anglophones n'ont pas analysé la situation du fait français en tant que telle. Pour eux, "le fait français est là" et ils ont analysé davantage la situation de leur groupe par rapport au fait français. Ils ont alors fait état d'un climat d'inquiétude et d'incertidude assez généralisé.

Ils ne se sentent pas, en effet, reconnus comme Québécois par les francophones. "Le Québec est mon pays, et je demeure ici et j'y reste", "c'est ici où je me sens vraiment chez moi", disent-ils majoritairement, mais les francophones ne les reconnaissent pas comme Québécois:

> "Quand quelqu'un me pose la question: "D'où viens-tu?" je réponds toujours: "je suis Québécoise". Souvent la réaction des Canadiens français est: "mais tu es une Anglaise, pas une vraie Québécoise..." Cette attitude tend à rendre étrangers tous les Anglais même les personnes qui sont nées ici, qui ont contribué et contribuent encore à l'épanouissement de la province."

Ils ont aussi l'impression qu'on veut les rendre invisibles. Ils se sentent alors méprisés et considèrent comme une atteinte à leur identité, la non-visibilité de l'anglais. À leur avis, cette non-visi-

bilité est manifeste dans la loi 101 où on parle toujours d'autres langues et jamais de l'anglais; elle est encore plus réelle et plus concrète dans l'unilinguisme de l'affichage requis par la loi.

Certains dénoncent alors un "esprit de vengeance" qui serait présent dans la loi, mais encore plus parmi les membres du gouvernement au pouvoir et ils supputent même que ces derniers ont un "agenda caché". Ils gardent confiance dans le peuple québécois, mais ils fustigent le gouvernement lui-même:

> "Je pense qu'il y a un autre but (à la loi 101): encourager le départ des Anglais de la province."
>
> "Le gouvernement ou le parti au pouvoir a eu ou a un agenda caché."

Par ailleurs, aux yeux de beaucoup d'anglophones, leur vie communautaire et leur appartenance au Québec semblent menacées:

> "L'éducation est importante, la présence des institutions où nous nous reconnaissons est vitale ausi. Nous ne pouvons point accepter leur disparition. Si cela arrivait, la vie collective pour nous elle aussi est finie."

Même l'avenir de leurs enfants leur paraît incertain car ils craignent et perçoivent une discrimination sur le marché du travail:

> "Je pense qu'on doit convaincre les jeunes qu'il y a un avenir pour eux, qu'ils ont des chances, que le pays leur appartient toujours... ils nous disent tout un paquet de préjugés qu'ils ont sûrement eus de leurs parents, qu'ils ne sont pas contents de la situation linguistique, mais ils pensent en quelque sorte que les dés sont pipés contre eux."

> "Mais les anglophones, des gens avec des noms anglais, les Smith et les Jones, ils s'en vont chercher du travail et ils parlent très bien le français. On leur demande leur nom et ils croient, maintenant ils sont absolument convaincus, qu'ils n'ont pas la position à cause de la consonnance de leur nom. Vous savez, c'est exactement ce que les francophones ont toujours dit avant, et puis c'était vrai à part ça: c'est qu'il est très naturel qu'on embauche quelqu'un qu'on connaît, avec qui on se sente à l'aise. Pour la promotion, c'est exactement la même chose."

En outre, ils ont peur d'une minorisation plus grande,notamment à cause du non-renouvellement de leur population.

Point de vue des allophones

Les allophones font état d'un climat de relations francophones-allophones relativement bon, mais ils se disent frustrés par le manque d'ouverture et d'intérêt des francophones à leur égard, surtout des institutions et particulièrement de la presse francophone. Ils dénoncent aussi la non-réciprocité dans leurs efforts d'intégration à la société francophone ainsi que le manque d'intérêt pour leur apport culturel:

> "Nous percevons très souvent dans le désir de contacts, d'échanges culturels, une certaine réticence de la part du Québec, des Québécois... nous aimons bien partager notre culture, partager ce que nous avons, ce que nous apportons et nous ne rencontrons pas toujours des esprits qui soient aussi enclins à innover ou à essayer quelque chose de différent et c'est peut-être là l'obstacle majeur."

> "D'un autre côté, dans la grande presse,ni les événements de nos communautés ici ne sont couverts, ni les événements de nos pays d'origine qui nous intéressent aussi; nous constituons

> quand même 40 % de la population de Montréal... alors il est évident qu'il y a une frustration dans ces milieux, il y a un repli des communautés culturelles."

Certains intervenants ont même qualifié la presse francophone de "quasi raciste".

Par ailleurs, des allophones ont beaucoup critiqué la fonction socialisatrice que remplit l'école au Québec: l'école française est assimilatrice et ne tient pas compte du tout de l'héritage culturel propre aux jeunes allophones; l'école anglaise, quant à elle, en plus d'être assimilatrice, marginalise les allophones par rapport au fait français:

> "Les Italiens ici sont pris entre deux feux: s'assimiler, être assimilés par l'école française qui ne tient pas compte du tout de l'héritage culturel, de l'appartenance culturelle de ces jeunes d'origine italienne; et, d'autre part, quand on fréquente l'école anglaise, en plus de nous aliéner de notre culture d'origine, eh bien! elle nous marginalise par rapport à la société québécoise. Donc il y a deux maux d'une part et un mal de l'autre."

> "Mon fils, je l'ai mis dans l'école anglaise, et aujourd'hui, aujourd'hui même c'est arrivé, il est allé acheter une auto. Il est allé prendre son permis. Toutes les choses sont en français. Il n'a rien compris. Il est venu à moi: "Mom, what is this? What do I have to pay for that"? Il a dix-neuf (19) ans. Il est né au Québec. S'il avait les deux (2) langues, il pourrait se faire comprendre."

En outre, il faut se rappeler, comme l'ont dit quelques personnes, que c'est l'église catholique et les francophones catholiques, par le biais de la confessionnalité scolaire, qui ont orienté les immigrants vers les anglophones et les ont poussés à l'anglicisation, et on

leur demande maintenant de se franciser. Cela entraîne des résistances, des inquiétudes qui sont normales et dont les francophones doivent tenir compte puisqu'ils en sont les responsables.

Quant au marché du travail, il n'est ouvert, selon les dires de certains, que dans le secteur privé qui est sous l'influence massive de l'anglais.

Le gouvernement du Québec, quant à lui, en ne traitant qu'avec les leaders reconnus depuis des années et pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des communautés, sape, de l'avis de quelques allophones,son action auprès de celles-ci. Il en est de même en ce qui concerne l'attribution des subventions: en subventionnant davantage les organismes les plus anciens, soit les plus fédéralistes et ceux qui favorisent le moins la francisation, qui folklorisent l'expression culturelle des communautés, le gouvernement québécois n'atteint pas, voire renie ses grands objectifs:

> "c'est toujours les mêmes qui font affaire avec le gouvernement et qui deviennent les représentants ad vitam aeternam de la communauté culturelle et ça je pense que le danger, c'est que même le gouvernement tombe dans le panneau... et ça pose toute la question des subventions qui sont accordées et moi je pense que les subventions qui sont accordées vont à l'encontre de la politique d'intégration et qu'ils ne favorisent pas véritablement les organismes qui travaillent à l'intégration des communautés à la majorité francophone."

Par ailleurs, les immigrants anglicisés reprochent au "pouvoir anglophone" ou à l'establishment anglophone

> "d'utiliser les communautés immigrantes pour défendre des thèses et des causes que la minorité anglophone historique ne défend plus ou défend de moins en moins parce que de plus en plus gênantes."

2. DIAGNOSTIC LIÉ À LA LOI

2.1 Constats généraux

Les participants ont abordé l'analyse de la loi et de ses effets avec comme toile de fond le débat d'idées présentement en cours et qui a pour thème les modifications possibles à la loi. Comme les groupes linguistiques ont une position fort différente sur la question des modifications, les arguments apportés ont beaucoup varié. Aussi aborderons-nous l'analyse de la situation propre à la loi par l'expression du point de vue de chacun des groupes.

Signalons toutefois un consensus général qui se dégage des discussions. Tous les intervenants sont en effet d'accord pour reconnaître qu'une des raisons qui rend difficile le débat sur la loi 101, c'est qu'elle est très mal connue de la population en général et de plusieurs leaders d'opinion. Les intervenants eux-mêmes qui proviennent de milieux différents, connaissent peu la loi et le reconnaissent.

Ils constatent d'abord que cette situation permet la prolifération de rumeurs et de mythes créés souvent par des personnes, des entreprises ou des groupes qui se croient touchés par la loi et ensuite que les médias colportent souvent ces peurs et contribuent à répandre les malentendus. D'une façon générale, les propos qui circulent sur la loi 101 au Québec présentent, selon eux, une vision plus sévère de la loi qu'elle ne l'est en réalité[1].

---

1. Cette observation a été d'ailleurs confirmée par un sondage réalisé pour le compte du Conseil de la langue française: Sondagex Inc., Sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la loi 101, Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents" no 35, 1983, 47 p.

Point de vue des francophones

Les francophones dans l'ensemble estiment que la loi doit demeurer telle qu'elle est. Ils appuient leur argumentation sur les raisons qui ont motivé la promulgation de la loi, font valoir sa souplesse et signalent quelques retombées négatives dont il faudrait se préoccuper si l'on veut que la loi produise les effets escomptés.

modification de la loi

L'idée de modifier la loi a été débattue dans tous les groupes. L'un d'entre eux a fait valoir l'argument selon lequel des changements pourraient signifier une redéfinition du Québec: "Toute atteinte à la loi mène à une redéfinition du Québec". En effet les amendements demandés par les anglophones et les allophones accentueraient, selon les intervenants de ce groupe, le caractère multilingue de la loi, ce qui risquerait de battre en brèche les intentions premières d'unilinguisme officiel:

> "En modifiant cette loi, petit à petit, on arrivera à en faire une loi multilingue même si on continue à affirmer que le français est la langue officielle du Québec."

D'autre part, ils expliquent la résurgence du débat linguistique et la force avec laquelle la loi est attaquée par le fait que le Québec n'a pas encore défini assez clairement ni définitivement son avenir collectif:

> "Il y a des choix de société qui ne sont jamais entièrement faits au Québec. On les fait, mais avec ce qu'on appelle des ambiguïtés ou des décisions qui témoignent de l'ambiguïté objective du Québec."

modifications dans l'affichage

Le thème de l'affichage a été abordé par tous les groupes et constitue un des enjeux du débat linguistique actuel.

La plupart des francophones allèguent que l'affichage constitue le symbole de la visibilité du fait français au Québec et ils sont presque unanimes pour dire qu'il ne faut rien changer à la loi. Un intervenant manifeste d'ailleurs son point de vue de façon très spontanée en témoi- gnant ainsi de sa satisfaction: "La francisation de nos rues, de toutes nos choses me plaît infiniment".

Des intervenants reconnaissent qu'il y a eu de grands progrès dans ce domaine mais que la loi n'est cependant pas totalement appliquée. S'il doit y avoir des modifications, ils craignent un retour en arrière et cela autant chez les francophones que chez les anglophones, aussi rapide sinon plus que la francisation de l'affichage l'a été.

Une personne signale par ailleurs que l'affichage représente peut-être 10 % de la publicité des entreprises; celles-ci peuvent faire leur réclame à la radio, à la télévision, dans les journaux, dans des dépliants, en utilisant la langue de leur choi . Elle se demande alors vraiment "de quoi les anglophones se plaignent?" En somme, la loi est peu contraignante de ce point de vue et impose très peu de limitations.

Enfin, quelques invités francophones agréent l'idée de modifier l'affichage dans certains quartiers à prédominance anglophone ou allophone. Ils accepteraient des affiches bilingues où le français serait prédominant. Cependant, lorsqu'on aborde concrètement la question, ils demeurent incertains de leur position car ils perçoivent l'impossibilité de gérer cette modification à la loi: comment en effet définir

les quartiers pouvant afficher en deux langues? Comment éviter la ghettoïsation? Comment inciter les francophones qui desservent une population à 90 % française à ne pas afficher en anglais, ce qu'ils ont fait pendant longtemps? Comment faire en sorte qu'un Grec ou un Italien qui dessert en grande partie sa communauté ne choisisse pas l'anglais comme deuxième langue d'affichage.

Ces francophones, en somme, sont d'accord pour permettre aux anglophones et aux allophones d'afficher aussi dans leur langue maternelle quand ils desservent surtout leurs compatriotes, mais ils craignent que la langue qui sera choisie comme seconde langue d'affichage soit plus souvent l'anglais que leur langue maternelle, et ils sont en désaccord avec cela.

la loi 101 est une réponse limitée mais nécessaire à un certain nombre de problèmes

Des intervenants démontrent que la loi laisse de côté un grand nombre d'aspects et de secteurs et qu'elle n'est "qu'une réponse limitée à un certain nombre de problèmes". À titre d'exemple, un invité cite la réglementation sur l'affichage qui ne couvre, selon lui, que 10 % de la publicité de l'entreprise ainsi qu'il a été mentionné plus haut. Il explique la décision du législateur de limiter la portée de la loi par le fait que:

> "Son intention n'était pas d'ailleurs d'extirper du Québec la langue anglaise, car il fallait tenir compte de la situation particulière du Québec et de la quasi-nécessité de l'anglais dans certains domaines."

la loi 101 permet l'expression de plusieurs langues

La loi 101 est une loi "étonnamment multilingue", car à maintes reprises elle permet l'usage d'autres langues. À cet effet, un intervenant signale que sur les 70 premiers articles, 26 ouvrent la porte à l'usage "d'autres langues". Certains prétendent à propos de la loi 101 que "c'est une Charte non pas de la langue française mais d'un Québec multilingue".

la loi 101 diffère de la majorité des autres lois

La loi 101 est vue par beaucoup comme une Charte, c'est-à-dire "la déclaration solennelle d'un peuple qui positivement veut être lui-même, qui veut que ça se passe en français au Québec". Elle diffère donc en ce sens de la majorité des autres lois. À cause de ce statut, l'Assemblée nationale devrait alors, selon plusieurs intervenants, la protéger des politiques partisanes en la constitutionnalisant dans une Charte québécoise. Par contre, la loi 101 diffère des autres lois en ce sens que les moyens qui lui sont donnés pour punir les infractions sont moins forts que dans les autres lois.

la loi 101 crée une fausse sécurité

D'après les intervenants, chez les francophones en général, la loi 101 a créé une fausse sécurité en ce sens qu'ils croient la question linguistique réglée. Parce que le Parti québécois est au pouvoir et que la loi 101 a été promulguée, ils estiment que la situation est sous contrôle et ils s'en remettent complètement au gouvernement pour continuer à faire valoir leurs droits. Cette croyance s'accompagne, au dire des

invités, d'un désintérêt de la question politique et nationale dû en grande partie à la conjoncture économique.

Les jeunes, qui n'ont pas participé aux débats linguistiques des vingt dernières années, vivent, quant à eux, comme si le fait français au Québec était acquis, comme s'il était une réalité. Ils ne sentent pas alors le besoin de se battre.

la loi doit être appliquée avant d'être modifiée

La plupart des intervenants francophones ont affirmé que "la loi doit être appliquée avant d'être modifiée". Ils entendent par là, d'une part, que la loi est trop jeune, qu'on doit lui donner le temps de faire son oeuvre et, d'autre part, qu'on doit l'appliquer en adaptant les mesures d'application à l'esprit même de la Charte, c'est-à-dire en modifiant s'il y a lieu certaines interprétations qui ont pu être jusqu'ici trop étroites, trop légalistes.

le dossier linguistique est bureaucratisé

De l'avis de quelques intervenants, le dossier linguistique est très bureaucratisé. La francisation est l'affaire de tous, or tout se passe comme si les fonctionnaires en étaient les seuls responsables. Parce qu'on en fait plus une question d'administration qu'une politique à poursuivre, peu de place est laissée à l'initiative et à la collaboration des représentants des différents groupes de la population.

Par ailleurs, quelques personnes dénoncent la lourdeur de la "paperasserie" administrative relative à la francisation des petites et moyennes entreprises.

la situation linguistique a peu évolué autant à cause des francophones que des anglophones

La situation linguistique actuelle n'est pas jugée satisfaisante par certains et ils en imputent la responsabilité autant aux francophones qu'aux anglophones et aux allophones:

> "Si la situation ne change pas vite, c'est autant le problème et la faute des Québécois francophones que des autres Québécois, et souvent plus la faute des premiers. Il faut cependant comprendre pourquoi. Pour beaucoup, en effet, l'anglais a été leur langue de travail et demeure leur outil de travail, voire leur gagne-pain. Pour eux, c'est alors un recyclage qui est aussi important qu'un recyclage professionnel."

la situation de la francisation: un dilemme pour certains francophones

Certains intervenants demeurent perplexes ou hésitants devant la situation linguistique actuelle du Québec. D'une part, ils constatent des progrès certains; d'autre part, ils croient que trop de menaces sont encore présentes pour pouvoir apporter des modifications à la loi.

Point de vue des anglophones

Les anglophones n'ont pratiquement fait aucune analyse de la l'état actuel de la francisation. Admettant le principe de la législation linguistique, "le fait français, à leur avis, est là pour rester". Cette constatation faite, ils analysent alors presque exclusivement la situation particulière à leur groupe telle qu'elle a été engendrée par la Charte.

Dans l'ensemble, les intervenants ont exposé les problèmes que leur cause la loi 101 en indiquant qu'ils les trouvent d'autant plus difficiles à accepter que les solutions leur apparaissent simples et de peu de conséquences pour la francisation. Ils ont par ailleurs expliqué dans chacun des cas l'importance de leur demande pour leur communauté.

Dans cette section, nous ferons état successivement des justifications données par les anglophones pour les trois grands thèmes de modifications à la loi qu'ils proposent, à savoir: l'affichage, l'accès à l'école anglaise, le fonctionnement des institutions anglophones. Nous terminerons par le commentaire qu'ils font sur la loi à l'effet que c'est une loi montréalaise.

La plupart des intervenants ont dit ne pas pouvoir accepter la réglementation sur l'affichage parce qu'elle est une atteinte à leur liberté d'expression et à leur fierté, et que son caractère légal revêt pour eux un aspect coercitif avec lequel ils sont en désaccord total:

> "C'est complètement normal que Montréal se francise, mais ce qui n'est pas normal pour moi, c'est qu'on dit que légalement on n'a pas le droit de faire telle chose. C'est ça qui m'agace vraiment. Que le français soit partout, c'est complètement normal, mais si on veut utiliser une autre langue O.K., mais le français est toujours là."

Ils estiment de plus que l'application de ce genre de réglementation est difficile et, lorsqu'elle est stricte ou mal faite, qu'elle irrite facilement et inutilement les susceptibilités. Chacun d'ailleurs connaît des cas flagrants d'interprétation ou d'application étroite de la loi.

Par ailleurs le bilinguisme dans l'affichage est pour eux une question de dignité, de respect de leur identité et de respect de leur appartenance au Québec. Ils remettent en cause leur non-visibilité et ils estiment qu'ayant acquis des droits historiques, ce n'est que leur rendre justice que de les faire participer à l'image du Québec.

La réglementation sur l'accès à l'école anglaise apparaît à la plupart d'entre eux préjudiciable au renouvellement de leur communauté qui doit recruter ses membres souvent hors Québec. Les entreprises et les institutions anglophones sont pénalisées inutilement à leur avis puisque le nombre d'enfants touchés par cette mesure ne leur apparaît pas important et de ce fait ne peut provoquer de grands changements dans la population scolaire du Québec. Aussi revendiquent-ils au moins la clause Canada prévue dans la Charte fédérale sinon l'accès universel à l'école anglaise.

Quant aux institutions à caractère traditionnellement anglophone, à savoir notamment les institutions de services de santé et les hôpitaux, ils veulent qu'elles constituent un milieu de travail où les anglophones se sentent à l'aise. Ils veulent pouvoir communiquer en anglais tant entre institutions qu'à l'intérieur de l'institution.

La seule analyse que des anglophones font de la loi, bien qu'elle soit encore fortement centrée sur leur groupe, est l'analyse selon laquelle la loi 101 est une loi montréalaise. En effet, selon eux, la loi 101 est une loi que les communautés anglophones hors Montréal considèrent comme une loi montréalaise destinée à régler les problèmes linguistiques de Montréal. L'application de la loi à toute la province fait en sorte que les petites communautés anglophones, vulnérables à cause de leur taille, se sentent très menacées, à la limite de leur capacité de se renouveler. Par ailleurs, le climat d'insécurité entretenu par les médias fait en sorte que les jeunes veulent quitter le Québec, ce qui dégarnit les rangs de la communauté anglophone.

Point de vue des allophones

Les allophones, en général, reconnaissent que le fait français est là pour rester, se sentent obligés et sont prêts à emboîter le pas de la francisation. Ils voient la loi comme un mal nécessaire, une béquille dont il faudra bien un jour se départir, lorsqu'elle n'aura plus sa raison d'être.

En règle générale, ils ne se livrent pas à une analyse de la situation de la francisation mais font simplement état des problèmes soulevés par l'application de la loi et de la situation particulière dans laquelle la loi 101 place leur groupe.

les problèmes soulevés par l'application de la loi

Ce qui est mis en question par les intervenants, ce n'est pas la loi mais son style d'application; ce qui fait dire à l'un d'eux: "Mais la loi ne m'embête pas à 99 %, c'est l'application qui en est faite, point final". Ils croient que pour remédier à cette situation, il devrait y avoir de la part du gouvernement:

> "un effort systématique de souplesse et que le mot passe à travers les ministères, à travers les agences de surveillance, etc. que même si on ne peut pas remédier à la mesquinerie humaine, qu'il y ait quand même un effort systématique, une sorte de campagne interne, que ce mot d'ordre passe: souplesse absolue."

Ils signalent aussi que cette campagne contribuerait à diminuer le nombre d'incidents qui sont dramatisés par les médias et à faire "oublier la loi". Une intervenante propose "qu'on essaie systématiquement de faire oublier la loi", afin de ne pas alimenter les hostilités.

modifications à l'affichage

Les allophones s'unissent aux anglophones pour réclamer l'affichage bilingue. Leur position se particularise toutefois lorsqu'ils abordent la question de la deuxième langue. Certains reconnaissent en effet que la deuxième langue choisie pourrait bien être le plus souvent l'anglais et ils restent perplexes devant la difficulté d'application d'un tel principe.

quelques cas particuliers
à certaines communautés

Pour les Italo-québécois, les lois linguistiques du Québec ont toujours fait l'objet de beaucoup de ressentiments. Encore aujourd'hui, ils ne comprennent pas véritablement le fait français, selon des membres de cette communauté. La plupart des invités acceptent cependant de vivre avec la loi 101 et ils estiment qu'elle ne doit pas être modifiée. L'un d'eux explique que l'intégration à toute autre communauté est difficile pour ses compatriotes parce qu'il y a chez eux une non-valorisation de la culture maternelle qui crée un blocage au niveau de la communication et nuit à l'insertion dans une autre communauté. Cette attitude aurait, selon cette personne, des conséquences au niveau de l'apprentissage des langues secondes, la langue maternelle étant mal maîtrisée.

Un membre de la communauté indienne explique, par ailleurs, les rapports des Indiens avec la langue anglaise: d'après lui, le fait que les Indiens et certains orientaux parlent l'anglais ne prouve pas qu'ils sont anglicisés. C'est la seule langue de communication qu'on leur a montrée pour se comprendre d'un dialecte à l'autre et qu'ils continuent à utiliser au Québec avec d'autres groupes linguistiques.

2.2 Les améliorations apportées par la loi

Ce sont évidemment les francophones qui ont profité des améliorations apportées par la loi dans ses différents domaines d'application. Et, même s'il n'est pas vu encore comme irréversible, le processus de francisation a déjà produit des effets dans leur vie quotidienne. Les autres groupes reconnaissent pour leur part comme positives quelques retombées indirectes de la loi.

Point de vue des francophones

services et communications

Depuis 1977, les francophones constatent un raffermissement du français au niveau des services et des communications:

> "Quand j'avais une quinzaine d'années, vous savez, Montréal c'était une ville anglaise, au moins en apparence, et pourtant elle était à 80% française. Mais pour un étranger qui venait à Montréal à ce moment-là, écoutez, tout était en anglais; et même la main-d'oeuvre, les employés un peu partout, qui étaient canadiens-français, parlaient l'anglais. Tous les panneaux-réclame étaient en anglais. Bon, chez Eaton, on pouvait se faire servir en français, chez Morgan, c'était déjà plus difficile, chez Simpson, c'était à peu près impossible. Et puis évidemment, l'étiquetage des produits... tout était en anglais."

francisation du monde du travail

Dans le monde du travail, il y aurait aussi des changements marqués dans certaines industries, selon des invités, surtout au niveau

de la francophonisation des postes de travail et des communications internes. Ils indiquent cependant qu'il y a encore des progrès à faire au niveau du langage technique:

> "Je peux dire que depuis la loi 101 il y a eu énormément de progrès, il faut l'avouer, il faut le réaliser. Ça a fait un bien énorme et je pense qu'il y a eu des directives de données. Il n'y a pas eu de tordage de bras nécessairement pour faire appliquer la loi dans l'industrie, mais on sentait une pression quand même... Les cadres sont français, les communications au point de vue bureau-chef, on peut dire que dans l'ensemble, la majorité des communications se font en français. Mais au point de vue technologique, on a encore beaucoup de difficultés à entrer dans ça. Le problème qu'on a maintenant, c'est ça. Nos livres d'instruction, de haute technologie, c'est en anglais."

affichage unilingue

L'affichage unilingue est perçu par l'ensemble des francophones comme un symbole de changement et un moyen de promotion du fait français qui a été très efficace. Selon eux, le visage français du Québec s'est beaucoup amélioré même s'il reste encore des progrès à faire. Par ailleurs, le caractère propre du Québec constitue un attrait pour l'Amérique du Nord et devrait être exploité davantage d'un point de vue économique.

comportements d'affirmation

Des francophones jugent que la loi a induit des comportements d'affirmation plus forts en tant que francophones: ces derniers seraient plus ouverts, parce que plus sûrs d'eux et "ils n'éprouveraient plus le besoin de s'excuser d'être chez eux".

amélioration de la qualité
de la langue

Malgré les récriminations à l'endroit de la qualité de la langue, certains invités estiment qu'elle est mieux maîtrisée par un plus grand nombre de Québécois depuis 20 ans, ce qui est une conséquence de la démocratisation de l'enseignement; elle serait aussi d'un niveau plus international.

reconnaissance accrue du
fait français hors Québec

Un intervenant qui fréquente beaucoup les groupes francophones hors Québec, tant au Canada qu'aux États-Unis, apporte les témoignages suivants:

> "La loi 101 a généré hors Québec un mouvement d'affirmation des groupes francophones. Dans les États franco-américains, ce phénomène se traduit par un regain d'intérêt pour la culture française et, conséquemment pour la langue. Un éditeur ontarien affirme que "le Québec unilingue vient balancer les choses dans un pays unilingue anglophone et que ça fait avancer les choses plus rapidement". Un Manitobain précise que "c'est à cause du Québec, province française, qu'on a pu survivre en français au Manitoba et dans les autres provinces... en étant français, le Québec nous aide à maintenir cette langue". Et un Acadien de poursuivre: "on a tout intérêt à ce que le Québec soit très fort et unilingue français."

Point de vue des anglophones

Pour des anglophones, un des effets positifs de la loi a été d'inciter les jeunes à apprendre le français, ce qui pourra avoir comme conséquence de les rendre bilingues et de leur ouvrir plus grandes les portes du marché du travail. Ils disent également éprouver une certaine fierté à être bilingues.

Par ailleurs la loi 101 a eu aussi l'effet de ressouder la communauté anglophone hétérogène, dispersée et très mobile, quand bien même les organisations qui les représentent ne sont pas, selon les dires de certains, toujours représentatives:

> "Ça change beaucoup; tout à coup la communauté anglophone s'est retrouvée en minorité, vraiment en minorité, et puis elle ne savait pas où se tourner, et elle était vraiment en pièces détachées, comme j'ai dit tout à l'heure, et puis ça a pris cinq ans, six ans pour essayer de se regrouper."

Point de vue des allophones

La francisation, pour certains groupes allophones, a entraîné un intérêt beaucoup plus manifeste vis-à-vis de leur propre culture et de leur langue d'origine:

> "Je ne suis pas sociologue. Je vois dans mon milieu un phénomène qu'on voit chez les enfants qui vont à l'école française, qui est très positif; on voit que ces enfants-là apprennent le français, et puis entre eux parlent le grec, ce qui n'était pas le cas avec les enfants qui allaient à l'école anglaise. Les enfants grecs qui sont sortis de l'école anglaise étaient assimilés anglais, unilingues anglais. On avait des parents qui venaient chez nous pour qu'on leur donne des services d'interprète parce que

leurs enfants n'étaient pas capables de communiquer avec les parents, ceux qui ont fini l'école anglaise. Ce n'est pas le cas de l'école française."

2.3 Les facteurs à incidences négatives sur la loi

Nous avons regroupé sous ce thème les facteurs pouvant influencer de façon négative le mouvement de francisation au Québec.

Point de vue des francophones

menaces dues à l'environnement politique

Depuis son adoption, rappellent des intervenants, la loi fait l'objet de contestations devant les tribunaux et n'en est pas sortie indemne. Un jugement a déjà limité sa portée en infirmant la validité de la législation relative à la langue de la justice. D'autres causes relatives à la langue de l'affichage et aux tests linguistiques sont présentement pendantes.

Par ailleurs, la nouvelle Constitution canadienne met en cause l'exclusivité des pouvoirs québécois en matière de législation linguistique dans le domaine scolaire. En outre dans la région de l'Outaouais, au dire d'un invité, le gouvernement fédéral n'a pas réussi à rendre bilingues ses fonctionnaires. En effet, il y aurait à Hull une seule véritable langue du travail, l'anglais, et ce, malgré l'investissement de plusieurs centaines de millions de dollars consacrés chaque année à la formation linguistique des employés du gouvernement fédéral.

l'évolution des attitudes, des comportements et des mentalités est lente

La plupart des francophones perçoivent dans leur milieu très peu d'évolution dans les attitudes et les comportements, qui se traduit encore par une valorisation très forte de l'anglais comme moyen de promotion individuelle, tant dans le milieu des affaires que dans les domaines scientifique et technique[2]. Une intervenante fait remarquer qu'en province, dans un milieu francophone à 99 %, il y aurait même "une tendance à exagérer l'importance de l'anglais comme langue des affaires et à diminuer l'importance du français comme langue officielle du Québec".

Les francophones n'auraient pas non plus encore acquis l'habitude de vivre comme un peuple majoritaire qui ose imposer ses choix, au dire de quelques invités. Pour eux, la loi est l'arme d'un pays faible. Ils craignent même l'apparition d'un sentiment de culpabilité chez les francophones, dû au fait que le gouvernement a imposé une législation linguistique. Un intervenant résume ainsi son appréhension:

> "Je sens et je crains de la part de ceux et celles qui véhiculent une nécessité de changement, qu'on passe à une étape de culpabilisation comme si nous devions nous sentir coupables d'avoir, il y a quelques années, affirmé que le Québec est une communauté et un état majoritairement francophone."

---

2. Monnier, Daniel, L'usage du français au travail, Québec, Conseil de la langue française, "Dossier du Conseil de la langue française", no 15, 1983, 121 p.

   À paraître: Actes du colloque international: L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques, novembre 1981, Montréal. Québec, Conseil de la langue française, en 3 volumes.

Pour d'autres intervenants du milieu des affaires, la faiblesse majeure des Québécois francophones réside dans leur mentalité d'employés qui se contentent de quelques mots de français de la part de leur employeur:

> "C'est peut-être l'esprit d'entrepreneurship qui nous manque; on a l'esprit d'employé. On est employé d'institutions anglophones ou on est des fonctionnaires. Si l'employeur nous parle français, on est satisfait. Bien, peut-être qu'on voudrait que l'employé devienne employeur."

> l'identité québécoise n'a pas été assez affirmée ni la langue promue suffisamment

Tout en reconnaissant que les leviers les plus puissants ont été mis en oeuvre depuis 1977 pour affirmer par une loi l'identité québécoise, certains estiment que des interventions de promotion auraient pu venir emboîter le pas. Par exemple, les leaders sociaux et politiques se sont tus, les mouvements nationalistes et les syndicats également. Ils comprennent le phénomène, mais ils souhaitent que s'organise pour les prochaines années une concertation des divers groupes qui s'intéressent à la promotion du fait français afin de garder en éveil dans la population le sentiment national et l'intérêt pour le mouvement de francisation. Certains ajoutent que le débat linguistique doit être permanent.

la conscience linguistique
chez les jeunes est faible

De façon assez générale, les parents semblent inquiets du manque de conscience linguistique des jeunes. Ils font référence aux données recueillies par le Conseil de la langue française dans ses enquêtes récentes[3].

Pour leur part, les intervenants jeunes justifient le comportement de leurs contemporains par la conjoncture économique qui occupe tous leurs champs d'intérêt, par le fait que la question de la langue leur semble avoir été réglée par leurs parents, parce qu'ils voient dans la loi 101 un "rempart sécuritaire" et qu'ils ne se sentent pas menacés. Des intervenants signalent que dès 1968 les étudiants en général considéraient que la question nationale était réglée et que des confirmations formelles allaient venir.

---

3. Conscience linguistique des jeunes Québécois, Québec, Conseil de la langue française.
   Tome I: Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V par Edith Bédard et Daniel Monnier, 1981.

   Tome II: Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones de niveau collégial I et II par Pierre Georgeault, 1981.

   Tome III: Le fait français vécu par des élèves étudiant en anglais en 4e et 5e secondaire et en 1re et 2e collégial par Uli Locher, Mélanie Lange et Pierre Georgeault, 1983.

   Tome IV: Étude comparative du vécu et de la perception du fait français dans des écoles françaises et anglaises par Uli Locher, Mélanie Lange, Pierre Georgeault, 1983.

les solidarités naturelles ont été affaiblies au Québec

Un intervenant signale que la langue est portée entre autres par les solidarités naturelles, c'est-à-dire les réseaux de relation et d'interdépendance des membres des collectivités locales, qui, au Québec, ont été perturbées ces dernières années par le développement des services publics:

> "On a beaucoup joué, nous, Québécois, avec les solidarités naturelles depuis 20 ans: dans le domaine scolaire beaucoup, et dans d'autres domaines. On a rompu parfois, de façon technocratique, les solidarités naturelles. C'est une faiblesse si on les détruit, mais une force, si on les entoure."

certaines valeurs s'estompent

Plusieurs intervenants parents s'inquiètent de la mise en veilleuse des valeurs telles le sens de l'effort et de la rigueur, la discipline, le goût de l'excellence, ce qui a des incidences sur la qualité du français. C'est le prix à payer, selon eux, pour le système d'éducation de masse, "mais c'est un dur prix à payer".

la natalité décroît

La dénatalité aura des répercussions sur le nombre de parlants français d'ici 20 ans; ce qui amène certains francophones à penser qu'une politique de la famille est aussi importante qu'une politique de la langue française. Selon les mêmes intervenants, il ne faut pas trop

compter sur l'immigration pour sauver la langue française au Québec. Il faut que la langue soit d'abord portée par les Québécois francophones eux-mêmes.

la francisation des entreprises est une francisation sur papier

D'après certains invités, la francisation des entreprises n'est qu'un acte administratif sur papier. Celle-ci n'a progressé que grâce à la francophonisation, c'est-à-dire à l'accroissement du nombre de francophones qui occupent des postes de cadres dans les entreprises.

les anglophones ne participent pas pleinement au mouvement de francisation

Aux yeux de la plupart des francophones, les anglophones n'ont pas intégré leur nouvelle situation de minoritaires, ce qui cause des réactions excessives de méfiance et d'insécurité, fait circuler des rumeurs et des mythes aussi bien sur leur avenir que sur les vraies raisons de la francisation du Québec. Ils ajoutent également que les médias anglophones sont responsables en grande partie de la propagation de mythes et de l'entretien d'un climat de tension sociale.

les allophones hésitent encore à prendre le pas de la francisation

Les allophones hésitent encore à prendre le pas de la francisation, estiment des francophones. Ils s'attendent alors à ce que les

allophones consentent à une certaine immersion culturelle et à une identification aux aspirations du Québec, c'est-à-dire qu'ils s'intègrent à la communauté francophone de la même manière qu'ils s'intégreraient à la communauté anglophone. Une francophone résume dans une question sa position:

> "Les allophones seront-ils prêts à faire pour le français et la culture française ce qu'ils étaient prêts à faire pour l'anglais et la culture anglaise? Je n'en demanderais pas plus."

Point de vue des anglophones

En ce qui concerne les facteurs à incidences négatives sur la loi, les participants anglophones n'ont abordé que deux thèmes: celui du "bunker" linguistique et celui de l'étroitesse d'esprit dans l'application de la loi.

Aux yeux de certains anglophones, une menace pèse sur l'avenir de la francisation du Québec. Le conflit linguistique a fait se répandre l'image d'un "bunker linguistique" coupé de la réalité nord-américaine et peu attrayant pour les investisseurs et hommes d'affaires étrangers.

Par ailleurs, certains ont dénoncé l'interprétation personnelle faite par certains négociateurs de la francisation des entreprises et leur manque d'ouverture d'esprit:

> "Il y a beaucoup de négociateurs qui ont leur propre interprétation de la loi 101, et puis ils amènent leur propre interprétation à leur négociation avec une compagnie. J'ai passé pas mal de temps dans la francisation et avec les négociateurs de l'Office, et je sais que des fois un négociateur prend une position qui est l'envers de la position qu'un autre avait pris,

> même dans notre cas. J'ai dit à notre négociateur: "Où est-ce que vous avez trouvé ça dans la loi?" Il était perdu, ce n'était pas écrit dans la loi. Mais il était pris avec un esprit, c'est pareil comme avec l'évangile, ils vont tout franciser, et puis des fois ils vont trop loin... Les compagnies sont un peu démunies, elles ont un peu peur de l'Office et elles croient que tout ce que l'Office dit est vrai, et ce n'est pas vrai. Il y a toutes sortes d'exceptions, comme ça."

Point de vue des allophones

L'étroitesse d'esprit dans l'application de la loi et les rapports du gouvernement du Québec avec les leaders des communautés culturelles sont les deux facteurs à incidences négatives sur la loi identifiés par les allophones. Un bon nombre d'allophones, en effet, dénoncent une certaine étroitesse d'esprit dans la rédaction elle-même de la loi, dans la façon d'agir des négociateurs de la francisation et même dans l'application qui est faite de la loi:

> "Mais il y a des occasions absurdes. Par exemple, un jour dans l'unité de dialyse, quelqu'un de l'Office était à l'hôpital et une infirmière a écrit sur un papier, parce qu'il faisait très chaud: "Close the door, air conditionned." Elle n'a pas écrit aussi "Fermez la porte à cause de l'air conditionné." Et l'officiel de l'Office de la langue française a fait une plainte au directeur général. Ça c'est une atmosphère très bonne!"

Ils jugent aussi que la façon de faire du gouvernement québécois dans ses rapports avec les leaders des communautés culturelles et

dans l'attribution des subventions aux organismes culturels contribue à démobiliser les allophones qui travaillent à la francisation:

> "Je pense que c'est la responsabilité du gouvernement d'expliquer et d'approcher le monde, de ne pas s'adresser tout le temps aux mêmes personnes. Et ils sont les mêmes, ça fait dix-huit (18) ans que je suis là, ils sont toujours les mêmes. Le gouvernement a changé, les personnes sont là. Je suis une exception, c'est exceptionnel."

CHAPITRE III

ANALYSE DE LA SITUATION DANS CERTAINS DOMAINES D'APPLICATION DE LA LOI

Au risque de nous répéter parfois, il nous a paru bon de reprendre et de développer, autant que faire se peut, les idées exprimées relativement à deux grands domaines d'application de la loi: la langue de l'administration et la langue de l'enseignement.

1. LE FRANÇAIS, LANGUE DE L'ADMINISTRATION

Point de vue des francophones

Quelques intervenants francophones du milieu des services sociaux ou des services de santé ont fait remarquer que les plaintes les plus courantes sont formulées par des anglophones qui auraient de la difficulté à se faire comprendre dans les institutions francophones. En outre, depuis plus d'un an, au dire d'une intervenante, beaucoup d'appels sont uniquement fondés sur l'appréhension de ne pouvoir se faire servir en anglais dans une institution francophone.

Par ailleurs, ces mêmes personnes ont noté que les anglophones s'impliquent davantage dans le milieu hospitalier et dans les structures de participation du Conseil des services sociaux du Montréal métropolitain.

Point de vue des anglophones

Les anglophones, quant à eux, ont fait porter leurs remarques sur quatre sujets: la définition d'une institution à caractère anglophone et la définition du bilinguisme d'une institution, la langue de communication entre les institutions anglophones, l'engagement et la mutation dans ces institutions ainsi que le choix de la langue lorsque celle-ci est l'outil thérapeutique de travail.

Pour plusieurs anglophones, la définition d'une institution à caractère anglophone ne semble se poser que pour les hôpitaux, mises à part bien sûr les institutions à caractère culturel et scolaire. Pour eux, ce type d'institution doit pouvoir offrir des services en français; mais cela ne veut pas dire que tout le personnel doive être bilingue. On peut en effet trouver parmi le personnel des unilingues anglais. On ne parle donc pas de bilinguisme individuel mais de bilinguisme de l'institution. Celle-ci fournit alors ses services en deux langues et même, ce serait l'idéal, en plusieurs langues, à des clientèles cibles. Ce type d'institution, où le français n'est pas nécessairement la seule langue de travail, doit être un milieu où les employés comme les patients doivent se sentir à l'aise, chez eux.

Quant à la question du bilinguisme individuel, quelques-uns estiment que celui-ci devrait être reconnu une fois pour toutes par un examen passé au moment de l'obtention du droit de pratique ou ce qui serait plus normal, par le diplôme de fin d'études secondaires si l'enseignement du français dans les écoles anglaises répondait aux exigences du marché du travail.

La langue de communications entre les institutions anglophones devrait être l'anglais, au dire de la plupart des anglophones, car le fait qu'elle soit en français est une perte de temps et d'énergie. D'ailleurs, rapporte un intervenant, la présente situation a des conséquences négatives pour l'institution: on rédige de moins en moins de procès-verbaux de réunions, car il faut les écrire en français; on ne s'envoie plus de lettres, on se téléphone et, si une lettre est nécessaire, elle est réduite à sa plus simple expression et ne vient que confirmer la décision déjà prise.

Quant à l'engagement et à la mutation dans les institutions anglophones, bon nombre d'anglophones estiment qu'ils devraient être

faits en fonction des qualifications des personnes et non pas en fonction de leur aptitude à s'exprimer en français; celle-ci ne devrait être qu'un des facteurs d'une telle décision.

Par ailleurs, quand la langue constitue un outil thérapeutique et professionnel d'intervention de première importance, comme par exemple pour les travailleurs sociaux, les psychologues, etc., la plupart des anglophones jugent que le service public doit être rendu dans la langue du client . Selon eux, ceci serait de moins en moins le cas, la centralisation administrative, dans le cas des services sociaux, créant des problèmes d'accessibilité à des services rendus dans la langue du client.

2. LE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Point de vue des francophones

qualité du français

La qualité du français écrit fait souvent l'objet d'inquiétudes de la part des invités, notamment des parents et des employeurs. Ils reconnaissent que les jeunes s'expriment oralement avec une aisance qu'ils n'avaient pas il y a 20 ans, qu'il y a probablement le même pourcentage de jeunes qu'au temps des collèges classiques qui écrivent bien, mais on déplore la qualité du français écrit. Ils fustigent alors l'école et les professeurs qui accompliraient mal leur tâche et qui eux-mêmes s'exprimeraient très mal. Les quelques professeurs invités, quant à eux, acceptent mal ce blâme, mettent la faute sur la télévision, la civilisation de l'audio-visuel, le manque d'intérêt et d'exigences des parents et avouent qu'il leur semble impossible de faire faire quelque progrès que ce soit aux clientèles des cours allégés et du professionnel court.

apprentissage de l'anglais

L'ensemble des intervenants déplorent la qualité de l'enseignement de l'anglais à tous les niveaux et appuient le principe du bilinguisme individuel au Québec. Selon eux, un gros effort doit être accompli dans ce sens. On signale aussi que toute une génération d'étudiants de niveau universitaire n'a pas la maîtrise de l'anglais que requiert ce niveau d'études et que beaucoup ne semblent plus aptes à se perfectionner en anglais.

Par ailleurs, certains affirment qu'une meilleure connaissance de l'anglais entraînerait une meilleure maîtrise de la langue française. Pour faire suite à ce thème de l'interrelation entre la maîtrise des deux langues, certains intervenants considèrent qu'il faut, au Québec, favoriser l'apprentissage d'autres langues pour éviter la polarisation français-anglais et que cette ouverture aux langues étrangères accroîtrait la maîtrise du français et consoliderait l'identification culturelle française.

Point de vue des anglophones

rôle d'intégration des écoles

L'intégration dans les écoles françaises est difficile, selon un groupe d'invités, car les professeurs n'ont pas le temps, ni les moyens de s'intéresser aux élèves anglophones.

Par ailleurs, l'école anglaise, aux yeux de bon nombre d'intervenants, a mal préparé ses élèves à vivre au Québec:

> "Je pense qu'on a beaucoup à dire à nos établissements anglophones, on a beaucoup à leur en vouloir de la façon qu'ils nous ont formés; vraiment, on a beaucoup à leur en vouloir pour la façon qu'ils nous ont préparés pour la vie au Québec." [1]

En outre, l'enseignement de la langue française qui y est donné ne suscite pas, à leurs yeux, le goût d'apprendre la langue et de vivre en français, car il est perçu comme une matière scolaire.

disponibilité des cours de langue pour adultes

Selon certains anglophones, les cours de français pour adultes sont peu nombreux et difficiles d'accès:

> "C'est très très difficile pour un anglophone pure laine anglophone québécois unilingue ou presque de trouver un moyen d'apprendre le français, d'avoir des cours, des programmes d'immersion, c'est très très difficile. C'est intéressant que le ministère de l'Immigration ou Communautés culturelles, je sais pas exactement, ou les deux, a un programme extraordinaire pour les nouveaux arrivés: les COFI, les centres d'acceuil, les programmes pour les groupes homogènes par exemple un groupe de secrétaires ou des gens âgés, ou n'importe qui, qui sont encore classés plus ou moins comme immigrants ou nouveaux arrivés. C'est formidable, c'est formidable, les options qu'ils ont.

---

1. Ces propos rejoignent les conclusions de l'étude sur la conscience linguistique des jeunes anglophones réalisée par Uli Locher, Mélanie Lange, Pierre Georgeault, Tome II, op. cit.

> Mais pour les anglophones qui sont ici depuis un bout de temps, la décision, ça semble que la décision est prise, ils n'ont pas accès à ces services-là et il n'y a pas d'autres choses."

Quant au cégep, rapporte un intervenant, l'uniformisation des curriculum y rend difficile la mise en place d'un enseignement obligatoire du français, ce qui ne permet pas de préparer adéquatement les élèves anglophones au marché du travail:

> "Et même parce que le système collégial est un système unilatéral (c'est unique, il n'y a pas deux systèmes, il y a un système, vous avez les cegeps anglophones ou les cegeps francophones, mais un seul curriculum) des fois c'est très très difficile d'entrer un cours de français dans un programme collégial à cause de toutes les autres exigences qu'on trouve dans le programme parce que ce n'est pas nécessaire pour les étudiants francophones de suivre des cours d'anglais et le curriculum des fois rendait difficile l'intégration d'un cours de langue seconde dans un programme collégial."

> "Je suis convaincu, je suis prêt à dire au doyen des services sociaux à McGill: vous devriez pas former des travailleurs sociaux qui parlent pas le français, c'est inacceptable, donc formez-les pendant que vous les formez en profession."

les régimes pédagogiques ne sont pas conçus par et pour les anglophones

De plus en plus les régimes pédagogiques du primaire et du secondaire sont élaborés et appliqués sans une grande participation des professionnels anglophones, selon un intervenant. Les programmes sont alors pensés par des francophones, d'après des hypothèses de base et des grands principes auxquels les anglophones n'adhèrent pas nécessairement: par exemple, les priorités des anglophones à l'égard des technologies, des mathématiques et des sciences ne sont pas préservées dans la grille

des matières pédagogiques. Même s'il y a une certaine ouverture au niveau des guides pédagogiques, il reste que les anglophones doivent travailler avec des traductions de programmes conçus par des francophones.

renouvellement du corps professoral universitaire

Quelques anglophones s'inquiètent du renouvellement de leur corps professoral, notamment au niveau universitaire. Le recrutement hors Québec est en effet rendu très difficile par la clause Québec qui interdit l'accès à l'école anglaise aux enfants des professeurs venant d'ailleurs. Ainsi, l'Université McGill serait fortement touchée par cette exigence de la loi.

Point de vue des allophones

rôle d'intégration des écoles

Plusieurs allophones dénoncent la fonction sociale jouée par le système scolaire: d'une part, les écoles françaises et anglaises sont assimilatrices et ne respectent pas la culture des minorités linguistiques; d'autre part, les écoles anglaises, en plus d'être assimilatrices, marginalisent les enfants des groupes linguistiques minoritaires en ne les préparant pas à vivre dans un Québec français.

méthodes inadéquates d'enseignement de la langue

La piètre qualité de l'enseignement de la langue française comme langue maternelle et comme langue seconde dans les écoles publiques "sape à la base" les objectifs de la loi 101, selon une enseignante. Dans l'enseignement de la langue maternelle, les méthodes "autonomisantes" utilisées depuis la grande réforme de l'enseignement seraient en grande partie responsables de l'échec de l'enseignement du français écrit, créant encore plus d'écarts entre les étudiants:

> "Ce qu'on continue de refuser de faire, c'est d'enrichir par le haut. On voit d'un très mauvais oeil tout ce qui est magistral aux deux sens du mot. Et je pense qu'il a été prouvé, par exemple, dans l'enseignement des langues, et je suis sûr que c'est vrai pour d'autres disciplines, mais je ne veux me prononcer que sur les méthodes autonomisantes, c'est-à-dire celles qu'on préconise depuis longtemps, par exemple, le rythme individuel, le choix des méthodes, etc. finissent par être non démocratisantes. Contrairement à ce qu'on croyait, elles sont plutôt discriminatoires parce qu'elles favorisent au départ ceux qui arrivent à l'école de milieux favorisés économiquement et intellectuellement; donc qui arrivent avec un bagage, qui arrivent bien équipés en connaissances, en motivation et en outils analytiques. Donc, au départ, ils sont privilégiés dans l'autonomisation, dans le rythme individuel."

Les méthodes d'enseignement de la langue seconde sont aussi peu adaptées, selon la même intervenante. D'après elle, on a trop insisté sur l'enseignement du français oral qui peut maintenant s'acquérir ailleurs parce que le milieu est de plus en plus français. On doit maintenant revenir au "français structuré"; les gens ne savent pas agencer les "éléments fondamentaux de la langue" et il y a une pauvreté in-

croyable de vocabulaire. Quant aux cours d'immersion des écoles anglaises, il semble qu'on ose à peine dénoncer l'échec total de ces cours dont l'une des causes serait l'accent mis sur l'expression orale.

CHAPITRE IV

MODIFICATIONS À LA LOI PROPOSÉES

ET

AUTRES MESURES À PRENDRE

Après avoir rappelé les principes sur lesquels s'appuyaient les invités, fait état de l'analyse qu'ils font de la situation de la francisation au Québec, situation conjoncturelle, situation directement liée à la loi et situation particulière dans certains domaines d'application de la loi, nous allons maintenant aborder la question des modifications à la loi suggérées par les participants et des autres mesures à prendre pour assurer l'avenir de la langue au Québec. Nous terminerons ce chapitre en présentant l'état d'esprit dans lequel les interventions ont été faites.

I. LES MODIFICATIONS À LA LOI SUGGÉRÉES PAR LES INVITÉS

Il n'y a pas à proprement parler de consensus parmi les invités sur les modifications à apporter à la loi. La seule convergence de vues porte sur la nécessité d'apporter des changements dans l'application de la loi et d'adopter certaines mesures en conséquences, mais les raisons données sont particulières à chaucun des groupes.

Le point de vue des francophones

Les francophones ne veulent pas en général qu'on "touche à la loi 101"; quelques-uns cependant sont ouverts à certaines modifications si elles n'ont pas trop d'incidences négatives sur la francisation.

Ainsi, une participante ne s'opposerait pas à un affichage bilingue "là où les anglais sont majoritaires":

> "La loi 101, je pense qu'elle doit demeurer parce qu'il faut consolider les acquis. Par contre, il y a certains élargissements qui ne seraient pas mauvais... je ne m'opposerais pas vraiment à ce que dans les quartiers à prédominance anglaise, vraiment les quartiers majoritairement anglais, on permette un affichage bilingue où le français est bien en évidence, en

> premier lieu, en caractères aussi gras sinon plus gros que l'anglais parce que je pense quand même qu'une ville doit refléter sa population".

Toutefois elle précise qu'il faut éviter la création de ghettos, et qu'il est difficile de délimiter les quartiers de langue anglaise qui seraient autorisés à afficher dans les deux langues; "c'est difficile à gérer".

Un invité prône l'accès universel à l'école anglaise, deux autres sont favorables à la clause Canada proposée par le Québec aux autres gouvernements provinciaux, c'est-à-dire celle qui permettrait l'accès à l'école anglaise aux enfants d'anglophones des autres provinces qui ont reçu leur enseignement en anglais, et une participante d'ajouter: "il faut inclure dans la Charte la clause Canada avant d'y être assujetti par la Constitution canadienne."

La même personne réclame l'abolition de la Commission de surveillance et préconise l'ajout dans la loi d'un article qui permettrait la surveillance de la qualité de la langue dans les médias d'information, particulièrement dans les médias privés.

Le point de vue des anglophones

Les anglophones ont presque tous réclamé des modifications à la loi sur trois points: l'affichage, l'accès à l'école, le fonctionnement des institutions anglaises.

affichage bilingue avec prédominance du français dans les quartiers à majorité anglophone

Presque tous les anglophones ont demandé que l'affichage redevienne bilingue, au moins dans les quartiers à prédominance anglophone. Mais bilingue veut aussi dire en français et dans n'importe quelle langue, lorsque la clientèle desservie est d'une langue autre que française et anglaise.

Ils ne pensent pas que l'affichage en anglais représente une menace au fait français; pour eux, la menace c'est "la société, les valeurs de la société nord-américaine qui sont en train de récupérer ce qui est différent et précieux dans le monde québécois". Par ailleurs, c'est à leurs yeux une question de visibilité, de reconnaissance de l'existence de la communauté anglophone; c'est une question d'identification et de fierté: "c'est un symbole d'être accepté dans la société." Ils vivent l'unilinguisme de l'affichage comme un acte punitif, comme s'ils étaient "otages de la francisation".

l'accès à l'école anglaise

Presque tous les anglophones ont réclamé l'accès à l'école anglaise pour tous les anglophones du Canada. Pour eux, cela ne pose pas de problèmes pour le Québec, car le nombre d'enfants ainsi touchés n'est pas si grand. Par ailleurs, si le fait qu'au Québec on travaille et on vit en français est maintenu et respecté, ce n'est pas, selon eux, l'accès à l'école anglaise qui fera changer ce fait. En outre, ils perçoivent la restriction de l'accès à l'école anglaise comme une atteinte à la vie, à la croissance de leur communauté et comme la volonté de les faire disparaître peu à peu. Et cela, ils ne l'admettent pas.

Cet accès à l'école anglaise, tel que défini par la clause Canada, devrait dans un temps plus ou moins proche s'élargir, aux yeux de certains du moins, et devenir accès universel. Par ailleurs, un invité a demandé que dès maintenant des mesures d'exception permanentes soient accordées aux enfants des immigrants qui viendraient occuper des postes qu'aucun autre Canadien ou Québécois ne pourrait occuper, notamment dans le domaine universitaire et dans les entreprises.

le fonctionnement des institutions anglaises

Cette question a été soulevée un peu moins fréquemment que les deux précédentes mais ne semble pas moins majeure aux yeux de ceux qui l'ont abordée. Si on veut que les institutions anglophones survivent, disent-ils, soient efficaces, soient un milieu où les anglophones se sentent à l'aise, il faut qu'elles "fonctionnent en anglais" c'est-à-dire qu'on puisse communiquer en anglais tant à l'intérieur qu'avec d'autres institutions anglaises. Certains ont fait remarquer que dans ces institutions, on fait de moins en moins de procès-verbaux, on écrit de moins en moins parce qu'il faut le faire en français et que,si on est obligé de le faire, cela représente un coût supplémentaire et une perte appréciable de temps.

Une seule personne a proposé des modifications précises au texte de loi:

Article 113f.
Ajouter à l'article: "que ces organismes puissent communiquer en leur sein et entre eux dans une autre langue (en anglais)."

Article 30
Supprimer: "et les membres des ordres professionnels". L'intention est qu'il est peu réaliste d'exiger d'un professionnel qui arrive à

la fin de sa carrière d'offrir ses services en français. Par contre pour un jeune diplômé, c'est souhaitable.

Article 58

Enlever le mot "uniquement" dans le texte. Ajouter la phrase:

"Les municipalités peuvent, sur règlement, permettre, à l'intérieur de leur territoire, l'affichage public et la publicité commerciale à la fois en français et en d'autres langues."

L'intention est la suivante: le droit d'afficher dans sa propre langue fait partie intégrale de la liberté d'expression.

Article 76

Ajouter entre les mots "recevoir" et "l'enseignement" à la dernière ligne du premier paragraphe les mots "ou ont reçu". L'intention est la suivante: ne pas pénaliser les enfants de familles anglophones qui ont reçu leur formation à l'école française, généralement au primaire.

Le point de vue des allophones

En règle générale, les allophones n'ont pas demandé d'apporter des modifications à la loi 101. Seule la question de l'affichage bilingue, en français et dans une autre langue, a été abordée, mais les avis étaient partagés sur la question de l'autre langue: cette autre langue devrait être la langue d'origine, disent certains, d'autres préconisent le libre choix. De façon générale, le français doit être utilisé partout et être prépondérant ou bien en évidence:

"Si le grec voit la nécessité de le mettre en anglais pour vendre ses salades, c'est son

droit le plus strict, on ne peut pas faire une réglementation qui l'empêcherait de le faire. Du moment que le français, on l'a mis, on est dans un pays francophone."

"On pourrait discuter, mais moi, je suis pour que disons dans une autre langue, soit anglaise ou langue d'origine autre, que ça soit beaucoup plus petit, bon."

II. LES AUTRES MESURES À PRENDRE POUR ASSURER L'AVENIR DE LA LANGUE AU QUÉBEC

Point de vue des francophones

changements dans les modalités d'application de la loi

La perception par les francophones de l'application de la loi, à la lecture notamment des médias, est une perception de sévérité. En autant que cette image est vraie, la grande majorité des francophones veulent que des changements soient apportés aux modalités d'application de la loi de façon à ce que soient respectées les intentions premières de la loi.

constitutionnalisation de la question linguistique

Selon des intervenants, l'Assemblée nationale devrait faire en sorte que le dossier de la langue soit à l'abri des politiques partisanes en constitutionnalisant la question dans une Charte québécoise.

aide gouvernementale aux entreprises

Pour francophoniser davantage le monde des entreprises et en assurer la francisation, des mesures, financières ou fiscales, de-

vraient, selon quelques intervenants, favoriser les petites et moyennes entreprises francophones afin qu'elles se développent, dans le marché de la sous-traitance notamment. Les grandes entreprises francophones pourraient elles aussi bénéficier d'une aide financière afin de compétionner sur les marchés étrangers.

Par ailleurs, certains intervenants signalent l'importance de la conception et de la production de logiciels et de didacticiels en français et préconisent que des mesures efficaces soient adoptées pour développer ce nouveau secteur d'activités.

enseignement de l'anglais

La majorité des intervenants s'inquiètent du niveau de connaissance de l'anglais chez les jeunes; ils souhaitent donc que des mesures importantes soient prises pour assurer un enseignement adéquat de l'anglais. Cet enseignement devrait faire en sorte que les étudiants francophones soient aussi bien équipés que leurs confrères anglophones qui se bilinguisent de plus en plus au cours de leurs études; il devrait leur permettre d'atteindre un niveau de bilinguisme fonctionnel. Par ailleurs, les invités veulent éviter la polarisation français-anglais dans l'apprentissage des langues et préconisent que des mesures adéquates soient prises pour développer et favoriser l'apprentissage de langues étrangères.

écoles bilingues
pour les minorités

Un intervenant indique qu'il serait favorable à la mise sur pied d'écoles primaires qui permettraient aux allophones de préserver leur langue. L'enseignement se donnerait pour la moitié du temps, en langue française, et l'autre moitié, en langue maternelle.

campagne d'explication et
de promotion de la loi

Pour beaucoup de francophones, une campagne d'explication et de promotion de la loi tant auprès des francophones qu'auprès des anglophones et des allophones serait la mesure la plus urgente à envisager. À cause en effet de la relative complexité de la loi, mais surtout en raison des mythes qui l'ont entourée et qui persistent, bien peu de Québécois en connaissent les éléments essentiels. Une information bien faite suffirait, selon ces personnes, à démontrer l'ouverture de la loi et à désamorcer les malentendus les plus tenaces.

D'autres intervenants estiment par ailleurs qu'il faut davantage "vendre "la loi, ce qui n'a pas été assez fait jusqu'à maintenant. Les stratégies à utiliser devraient être axées sur la promotion et non la défense du français.

D'autres invités préconisent une approche plus globale: l'affirmation de la francisation doit aussi être accompagnée, selon eux, d'une affirmation politique et économique. En outre, le gouvernement doit tenir en éveil et inciter les groupes d'expression à promouvoir leurs idées pour contribuer ainsi au développement de la conscience linguistique.

Point de vue des anglophones

enseignement du français

Selon des anglophones, il faudrait favoriser l'apprentissage du français, c'est-à-dire faciliter l'accès des adultes anglophones à

divers moyens d'apprentissage du français (cours, stages, etc.) et modifier, au cégep anglophone, le curriculum de façon à rendre les cours de français obligatoires, ce qui aiderait à satisfaire aux exigences de maîtrise de la langue pour l'acceptation au sein des corporations professionnelles. Il conviendrait par ailleurs de développer des structures d'accueil dans les écoles françaises pour les non-francophones qui les fréquentent.

changements dans les modalités d'application de la loi

Un bon nombre d'anglophones dénoncent le caractère coercitif de la loi. Certains disent méconnaître des dispositions qui s'appliquent à leur situation, et être dépendants de l'information véhiculée par les médias qui est malheureusement parfois erronée. Ils reconnaissent alors qu'une meilleure information diminuerait le nombre des modifications qu'ils réclament et que le climat dans lequel se vit l'application de la Charte serait d'autant amélioré.

création de zones bilingues à Montréal

Un intervenant précise qu'il y aurait lieu de délimiter des zones ou arrondissements bilingues dans une ville comme Montréal où le bilinguisme serait monnaie courante.

intégration des groupes culturels au sein des groupes organisés

Quelques intervenants ont suggéré de susciter par des mesures adéquates l'intégration des différents groupes culturels au sein des regroupements municipaux, syndicaux, etc. afin de favoriser la communica-

tion et la compréhension des besoins d'ordre linguistique et d'y trouver une solution.

Point de vue des allophones

changements dans les modalités d'application de la loi

Plusieurs intervenants indiquent qu'il serait opportun de faire "oublier" la loi. Une des façons de le faire serait d'assouplir les modalités d'application afin que cessent les débats sur la place publique.

accès à la fonction publique

Selon les allophones, il faudrait que le gouvernement favorise l'accès des non-francophones à la fonction publique.

initiation aux différentes cultures et aux langues étrangères

Selon des allophones, il faudrait que soit instauré dans tout le système québécois des cours d'initiation aux langues étrangères et aux cultures des groupes ethniques. Ils souhaitent également que soit développé le concept de culture immigrée chez les immigrants. Pour ce faire l'école devrait créer, selon eux, des cours où l'héritage du vécu

au pays d'origine, l'expérience de l'immigration au pays d'accueil seraient présentés et partagés.

mise en oeuvre des recommandations du Conseil supérieur de l'éducation

Bon nombre d'allophones expriment l'avis que le gouvernement devrait appliquer les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation en matière d'éducation inter-cuturelle.

enseignement du français et de l'anglais

Certains préconisent que dans l'enseignement du français comme langue maternelle ou seconde, l'on revienne à des méthodes plus structurées. L'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises leur apparaît également inadéquat et il demandent qu'on y apporte des améliorations. Ils suggèrent par ailleurs, qu'on incite les allophones à fréquenter les cégeps français.

mesures spéciales d'accueil des immigrants dans les écoles

Quelques intervenants indiquent qu'il serait opportun que l'école prévoit des mesures spéciales d'accueil pour certains Haïtiens.

Dans l'enseignement aux orientaux, on devrait, selon certains, tenir compte de leur mentalité et développer une pédagogie qui leur soit adaptée.

relations du gouvernement avec les communautés culturelles

Des intervenants préconisent que le gouvernement utilise des membres des communautés culturelles pour l'application de ses politiques. Cette "implication" donnerait, selon eux, des résultats beaucoup plus positifs.

III. POSITION GLOBALE VIS-À-VIS DES MODIFICATIONS ET DES MESURES PROPRE À CHACUN DES GROUPES

Pour beaucoup de francophones, la loi 101 est un outil, une "béquille", un "moyen limité que l'on s'est donné" pour corriger une situation défavorable au fait français. L'intention de la loi était alors d'instaurer une situation irréversible mais, comme la plupart sentent la fragilité de la situation acquise, ils ont le sentiment que toucher à la loi 101, c'est toucher à bien d'autres choses que la loi elle-même ("il est délicat de toucher à cette loi à cause de son caractère symbolique"), que la moindre modification sous-entend une redéfinition du Québec, que les amendements que l'on pourrait faire subir à la loi accentueraient son caractère multilingue, et surtout que commencer à entrebailler la porte, c'est l'ouvrir toute grande:

> "Une fois qu'on aura dit: "c'est la liberté dans l'affichage", soyez assurés que le lendemain il y a une campagne qui va commencer pour la liberté à l'école, après ça, la liberté pour les conventions collectives, ... la liberté pour les noms de rues, il n'y a plus de fin à ça."

> "On peut se demander si le moindre recul ne nous ramènerait pas encore plus loin en arrière, parce qu'on dirait: "ah! ça recule, ce qu'ils ont osé affirmer ne valait pas la peine, on avait raison de gueuler, nous avons tort de cesser de critiquer cette loi-là."

Dans l'ensemble, un de leurs thèmes souvent abordé allait dans le sens suivant: "appliquons d'abord la loi"; certes, il faut apporter des changements dans l'application de la loi, promouvoir certaines mesures pour respecter davantage les intentions premières de la Charte mais "ne touchons pas à la loi".

Les anglophones, quant à eux, ont tous demandé des modifications à la loi pour redonner une visibilité et un avenir à leur communauté, pour faire davantage du Québec une société pluraliste où les minorités seraient traitées dans un climat de respect, de justice et d'ouverture:

> "Si on veut établir au Québec une société pluraliste, ouverte et accueillante aux nouveaux venus et aux différentes ethnies, je pense qu'il faut modifier la loi 101."
>
> "Pour que le Québec puisse poursuivre son objectif de francisation dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités ethniques, il faut modifier la loi".

Quant aux allophones, c'est bien davantage des changements dans les modalités d'application de la loi et la mise en place de mesures particulières de support que des modifications proprement dites qu'ils réclament, mise à part la question de l'affichage.

COMMENTAIRES AUX MEMBRES DU CONSEIL

En terminant cette synthèse des opinions émises au cours des consultations, nous sentons le besoin d'attirer votre attention sur ce qui semble être quelques-uns des traits majeurs, selon les invités, de l'avenir du fait français au Québec, de la place et du rôle des anglophones et des autres communautés culturelles et de faire état de cinq réflexions que nous suggère le contenu de ce rapport.

"Le français est là pour rester". Cette reconnaissance du fait français est acquise et tous les groupes linguistiques se situent et réagissent par rapport à cette réalité.

La plupart des francophones estiment que le rapport de forces en faveur du français est fragile, qu'il faut consolider les acquis de ce long processus qu'est la francisation et demeurer vigilants. La loi 101, symbole de leur affirmation et de leur identité, doit rester telle qu'elle est; c'est un "mal nécessaire" et le temps n'est pas venu d'ôter cette "béquille", car le "patient" ne s'en relèverait pas. Toutefois, ils pensent que des changements dans les modalités d'application de la loi doivent être apportés de façon à respecter davantage l'esprit et les intentions premières de cet "outil de francisation" qu'est la Charte de la langue française.

Les anglophones, quant à eux, jugent que le Québec étant français et non menacé, il faut dorénavant permettre la reconnaissance de leur existence, l'affirmation de leur identité, la survie et l'épanouissement de leur groupe culturel en apportant notamment des modifications à la loi.

Quant aux participants allophones, bon nombre pensent que leur avenir est maintenant du côté des francophones et que des mesures doivent être prises pour faire comprendre cette réalité aux membres de leurs communautés respectives, pour faire participer ces derniers à la

consolidation du fait français au Québec, celle-ci passant cependant par le biais de l'épanouissement culturel de leurs communautés.

Pour les trois groupes et en dehors des trois modifications que les anglophones veulent voir apporter, ce qui fait problème et qu'il faut corriger, c'est la façon stricte, "tâtillonne", voire pour certains "rébarbative", "punitive" avec laquelle la loi est parfois appliquée. C'est avec les différents groupes linguistiques qu'il faut voir à une meilleure application de la loi, cela devant se faire dans le respect et la justice vis-à-vis de chacun.

En outre, pour l'ensemble des groupes, il faudra à l'avenir s'assurer d'un meilleur apprentissage du français et de l'anglais, langue seconde, définir plus clairement le projet de société que sous-tend la Charte de la langue française et toute modification qu'on pourrait lui apporter et veiller à instaurer un climat de dialogue intercommunautaire.

Par ailleurs, il nous semble intéressant de faire cinq observations sur l'ensemble des opinions émises soit: le manque de précision des modifications proposées, le peu de remarques émises sur la qualité de la langue, le peu de commentaires faits sur la francisation des entreprises, la trop grande couverture faite par les médias écrits aux problèmes d'application de la loi et enfin, le caractère égocentrique des interventions de chacun des groupes.

Le manque de précision dans les modifications proposées par les invités peut étonner certains lecteurs. Il montre seulement la difficulté d'opérationnaliser l'application des modifications suggérées.

Il en est de même en ce qui concerne les changements à apporter aux modalités d'application de la loi. Par ailleurs, notons que le Conseil ne s'était pas donné le mandat de faire préciser la façon dont les intervenants entrevoyaient l'application de leurs propositions, mais voulait recueillir les raisons données pour les justifier.

La qualité de la langue a fait l'objet de peu de commentaires. Seule la qualité de la langue parlée par les jeunes préoccupe l'ensemble des intervenants francophones et quelques intervenants anglophones et allophones, mais très peu de remarques ont été faites sur la qualité du français utilisé dans les domaines régis par la loi. La majorité des interventions ont donc porté sur le statut du français et non sur sa qualité qui est le deuxième volet de la Charte de la langue française, volet important mais souvent relégué au second plan.

Par ailleurs, il est curieux d'observer que peu de gens ont parlé de la francisation au sein des entreprises, cet objet constituant pourtant le fer de lance du mouvement de francisation au Québec. À quoi attribuer ce silence? Au choix des invités eux-mêmes? Au fait que la francisation se déroule en milieu fermé? Au fait qu'elle n'est qu'une francisation sur papier, au sens où seule compte l'obtention du certificat de francisation et non pas la progression réelle du français dans l'entreprise? Au mode de fonctionnement de l'Office de la langue française dans ses négociations personnalisées avec les entreprises qui préfèrent la discrétion? Ou au fait que tout va bien?

En outre, plusieurs participants, quel que soit leur groupe linguistique de référence, ont insisté sur le rôle prépondérant des médias écrits comme "faiseurs d'opinion"; ils leur ont notamment reproché d'étaler beaucoup trop sur la place publique les problèmes d'application de la loi, ce qui contribue à faire perdre de vue l'esprit de la loi, ses effets positifs, et ce qui rend encore plus difficile son application.

Enfin, le caractère égocentrique des interventions de chacun des groupes est aussi un fait intéressant à noter. En effet, les francophones ont peu parlé de la place des anglophones ou des allophones dans le Québec français de demain; ils ont un objectif: la francisation, et ils veulent en faire un phénomène irréversible. Se sentant encore fragiles, ils ont peu défini ce que pourrait être l'apport des autres communautés.

Les anglophones, quant à eux, une fois admis certains principes de base très généraux, n'ont pas ou très peu parlé de la francisation, mais bien davantage des problèmes que celle-ci entraîne pour leur groupe et des moyens pour les résoudre. Ils se montrent, à quelques exceptions près, très pris et préoccupés par leurs problèmes; ils ne semblent pas encore avoir fait leur l'objectif de françisation mis de l'avant par les francophones, ni avoir trouvé un modus vivendi pour y participer. En outre, c'est surtout le caractère défensif de leurs préoccupations qui domine dans leurs justifications.

Quant aux allophones, le portrait qui en est fait par les invités nous les montre assez loin du conflit linguistique et de la francisation. Cinq ans après la promulgation de la Charte de la langue française, les francophones commencent seulement à leur apparaître comme étant le groupe auquel ils doivent s'allier pour assurer leur survie au Québec.

Tout se passe donc comme si les trois groupes cohabitaient sous le même toit, mais à des étages différents, et comme si après avoir accepté le fait de vivre dans la même maison, ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur la façon d'y vivre et d'en faire un cadre de vie agréable, préoccupés qu'ils sont par leurs propres problèmes.

ANNEXE

Lettre d'invitation
dates et lieux des rencontres
et liste des invités

Gouvernement du Québec
Conseil de la
langue française

Madame,

Monsieur,

Le Conseil de la langue française, par ses recherches et ses consultations, s'intéresse de près à tous les aspects de la situation linguistique au Québec.

La Loi lui donne le mandat de conseiller le ministre sur la politique de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte de la langue française, ou Loi 101.

En particulier, le Conseil a l'obligation de suivre de près l'évolution de la situation linguistique et de saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement.

Parmi ces questions, il en est quelques-unes qui préoccupent davantage le Conseil ou l'opinion publique depuis quelque temps, comme par exemple:

- l'avenir du français et des francophones au Québec;

- la place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec.

Ces préoccupations s'inscrivent dans le cadre général de la Charte de la langue française. Le préambule de la Charte rappelle en effet l'objectif que s'est donné

800, place d'Youville,
Québec, QC
G1R 3P4
Tél.: (418) 643-2740

le Québec de faire du français la langue de l'État et "la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires". Mais il rappelle aussi que le Québec "entend poursuivre cet objectif dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités ethniques".

En même temps qu'il poursuit des recherches, le Conseil de la langue française est vivement désireux de connaître davantage les points de vue qui peuvent être exprimés sur ces questions. C'est pourquoi il a décidé d'intensifier ses consultations auprès de la population au cours des mois de mai et de juin.

Lors d'une première communication téléphonique effectuée auprès de vous, vous avez déjà accepté de participer à une rencontre avec des membres du Conseil, et je voudrais vous dire tout de suite, en vous remerciant, combien nous apprécions cette disponibilité de votre part.

Il ne s'agit pas d'audiences publiques mais de rencontres plus modestes où chacun est invité à titre personnel et non comme représentant de tel ou tel organisme. Le rapport final présentera une synthèse des différents points de vue exprimés au cours des dix rencontres du Conseil. Il n'aura pas l'allure d'un "verbatim" et aucun interlocuteur n'y sera identifié. Ce faisant, nous voulons favoriser au maximum l'ouverture et la spontanéité dans l'expression et l'échange des points de vue et des commentaires. Ce rapport vous sera donc adressé une fois que les consultations du Conseil seront terminées.

Les questions que nous aborderons sont très importantes. Le Conseil compte donc beaucoup sur vous et sur les données de cette consultation pour alimenter sa réflexion, clarifier ses positions et peut-être mettre au point certaines recommandations qu'il pourra transmettre ultérieurement au ministre. Au cours de cette consultation, nous ne cherchons pas nécessairement à faire appel à des spécialistes des questions linguistiques: il nous importe avant tout de connaître simplement le point de vue des citoyens et leur façon de "vivre" la situation linguistique du Québec.

J'ai donc le plaisir de vous inviter à rencontrer des membres du Conseil à l'occasion d'une réunion qui se tiendra à l'endroit et à l'heure indiqués sur la feuille ci-jointe. Nous vous demanderons, au début de la réunion, d'exprimer rapidement, en quelques minutes, vos principaux commentaires sur les sujets de la rencontre (voir la feuille ci-jointe), après quoi s'engagera un échange de points de vue entre les invités.

En mon nom et au nom des membres du Conseil, je vous remercie très vivement d'avoir accepté de participer à cette rencontre, et sachez que nous apprécions hautement votre contribution à cette réflexion commune.

Je vous prie d'agréer, , l'expression de mes sentiments distingués.

Le président

Michel Plourde

p.j.

Dates et lieux des rencontres

28 avril 1983,	Hôtel de l'Institut, Montréal
18 mai 1983,	Hilton international,Québec
1er juin 1983,	Holiday Inn Richelieu, Montréal
15 juin 1983,	Holiday Inn Richelieu, Montréal
29 juin 1983,	Holiday Inn Richelieu, Montréal

À noter que deux groupes étaient reçus simultanément par le Conseil à chacune de ces dates.

Liste des invités

Guy Arbour
directeur général, ACFAS

Marc-André Beaulieu
étudiant en sciences politiques

Viateur Beaupré
professeur, Cégep de Sept-Iles

Claude Beauregard
vice-président adjoint aux Affaires publiques, Bell Canada

Barbara Berger
préposée aux Relations publiques, Services communautaires juifs

Guy Bouthillier
professeur, Département des sciences politiques, Université de Montréal

Pierre Carignan
directeur, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal

Jean-Claude Castelain
directeur, Service du dialogue des cultures, AUPELF

Greta Chambers
journaliste

Solange Chaput-Roland
journaliste, essayiste et auteur de téléroman

André Charest
syndicaliste, Consolidated Bathurst-Wayagamack

Louise Charest
conseillère auprès du président de l'Assemblée nationale

Paul Dejean
responsable du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal

Alberto Delburgo
Action-Liban

Pasquale Delgado
animateur socio-culturel, YMCA International

Luciano Delnegro
responsable de la FIDEF

Marie Dequier
responsable des services à la population, Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain

Jean-Paul Desbiens
provincial des Frères Maristes, Desbiens (Québec)

Luciano Dorothea
ex-président de la CALCQ (Confédération des associations linguistiques et culturelles du Québec)

Vaughn Dowie
travailleur social et membre de la Commission des droits de la personne

Jacques Dupont
Société nationale des Québécois de l'Outaouais

Louis Dussault
directeur général, Secrétariat permanent des peuples francophones

Zyskind Finkelstein
avocat en pratique privée

Irène Fournaris
ex-membre du Conseil consultatif du ministère de l'Immigration

Norman Henchey
professeur, département des sciences de l'éducation, Université McGill

Ken Johns
doyen, Faculté des sciences appliquées, Université de Sherbrooke

Rita Karakas
Alliance-Québec

Lise Lachance
journaliste, journal Le Soleil

Francine Lalonde
coordonnatrice, Comité inter-fédération du privé (CIFP) CSN

Allan Law
Service du personnel, Compagnie Dupont ltée

Christopher Levan
Centre communautaire Saint-Columba, Pointe Saint-Charles

Abe Limonchik
chimiste et conseiller municipal à Montréal, Centre de recherche de la Domtar

Waheed Malik
assistant-directeur du Service des migrants et immigrants, Centre des services du Montréal métropolitain

Andrew McIntosh
étudiant, Université Concordia

Marco Micone
enseignant, Cégep Vanier, Montréal

Roman Mukerdjee
animateur socio-culturel, Centre international Monchanin

Jane Munroe
enseignante, Beaconsfield High School

Nanie Piou
chargée de cours en linguistique, UQUAM

Odette Pouliot
étudiante en sociologie, Université Laval

Dr Sarah Pritchard
médecin, Hôpital Royal Victoria et professeur à la Faculté de médecine, Université McGill

Gilles Rhéaume
président, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Jean Rivard
vice-président des services juridiques, Bombardier inc.

Mary Robertson
Présidente du Centre communautaire des noirs de Montréal et du Collectif des femmes noires de la Rive Sud

Guy Rocher
professeur, Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal

Ghislaine Rocquet
Présidente de l'ACELF

Guy Rousset
directeur général de la Corporation des conspirateurs de l'an 2000

Tom Sloan
journaliste

Donat Taddeo
vice-président, Congrès national des Italo-canadiens, région de Québec

Denis Tessier
agent de recherche et d'information à la pige

Kuy Toan Do
chargé de cours en finance, Université Concordia

Irène Typaldos
Service d'aide aux néo-québécois et immigrants

Monique Vézina-Parent
Présidente d'une fédération régionale des Caisses populaires Desjardins, Rimouski

Bill Young
Directeur-adjoint, Campus Héritage, Cégep de l'Outaouais

Bianca Zagolin
professeur de français, Cégep Vanier

Liste des membres et des permanents du Conseil qui ont participé aux réunions

Michel Plourde, président
Gérard Lapointe, secrétaire
Henri Acoca
Sheila McLeod-Arnopoulos
Jean-Marcel Paquette
Michel Rioux
Madeleine Thibault
Henri Tremblay
Pierre Vadeboncoeur

Michel Amyot
Francine Gagné
Pierre Georgeault
Georges Rochon